



Dossier # : 1217404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2020 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Il est recommandé :

1. de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2020 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
2. d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
3. d'assurer la mise en oeuvre des actions à réaliser exigées par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-08-31 15:43

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1217404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2020 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rendu publique une nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) pour la période 2019-2025 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles exigences à atteindre pour les municipalités, dont :

- atteindre la moyenne canadienne de consommation d'eau résidentielle d'ici 2025;
- réduire de 20 % la distribution d'eau en 2025 par rapport à 2015;
- atteindre un indice de fuite des infrastructures (IFI) modéré, selon la méthodologie de l'American Water Works Association (AWWA);
- assurer la pérennité des infrastructures : réduction progressive de l'écart entre ce qui réellement investi et les besoins en investissement pour assurer le maintien des actifs de l'eau et le rattrapage du déficit de maintien d'actifs.

Le MAMH exige des municipalités de rendre compte chaque année des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la SQEEP. Ce dossier comprend donc deux livrables :

1. Un bilan sur l'usage de l'eau potable 2020. Celui-ci présente une synthèse des données relatives à la production et la distribution d'eau potable à Montréal, ainsi que les principales mesures d'économie d'eau potable mises en oeuvre au cours de l'année 2020 en vue de répondre aux nouveaux objectifs et aux mesures exigées dans la SQEEP 2019-2025.
2. Un formulaire sur l'économie d'eau potable exigé par le MAMH comprenant :

- un audit de l'eau de l'AWWA;
- un état des actions mises en oeuvre au regard des exigences de la SQEEP;
- une évaluation des coûts des services d'eau et des besoins d'investissements pour les dix prochaines années.

Il y a également le Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb, qui s'inscrit dans le cadre d'une bonification du plan initial approuvé en 2007 et qui vise l'élimination de 58 000 entrées de service en plomb d'ici 2032. La mise en oeuvre de ce plan a été une activité importante en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0649 - 17 décembre 2020 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2019.

CG19 0568 - 19 décembre 2019 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2018.

CG18 0398 - 24 août 2018 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017.

CG17 0297 - 28 août 2017 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016.

CG16 0449 - 25 août 2016 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015.

CG15 0441 - 17 août 2015 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2014.

CG14 0331 - 21 août 2014 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013.

CM13 0685 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2012.

DESCRIPTION

L'année 2020 est une année qui est marqué par le changement des habitudes de consommation. En effet, l'augmentation accrue du télétravail a fait en sorte qu'un renversement de la consommation de l'eau des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) vers le secteur résidentiel a été observé. Le bilan de l'année 2020 est marquée également par une amélioration notable du calcul de l'estimation de la consommation résidentielle.

Globalement, le Bilan de l'usage de l'eau 2020 présente les données suivantes :

- Pour la Ville de Montréal, la consommation d'eau du secteur résidentiel a augmenté de 22 % et celle des ICI a diminué de 23 %;
- La production d'eau pour l'agglomération fut de 552 millions de mètres cubes (m³), soit une diminution de 2 % par rapport à 2019;
- La distribution d'eau potable fut de 502 millions de m³ pour la Ville de Montréal et de 52 millions de m³ pour les villes liées. Les volumes distribués à Westmount et à Dollard-des-Ormeaux étant très maillés avec celui de Montréal, les volumes exportés vers ces villes sont inclus dans celui de Montréal;
- Depuis 2001, la production d'eau potable de l'agglomération est passée de 1 120 litres par personne par jour à 729 litres par personne par jour en 2020, soit une diminution de 34,8 %;
- La distribution d'eau potable par personne par jour sur le territoire de la Ville de Montréal a diminué de 13 % depuis 2015;
- Le taux de pertes pour la Ville de Montréal est estimé à 26,2 % en 2020, soit une diminution de près de 4% par rapport à 2019. La précision des données estimées et réelles, l'augmentation de la recherche de fuites localisées sur le réseau secondaire, le renouvellement des conduites sont autant de facteurs qui expliquent l'amélioration du taux de pertes;
- L'indice de fuite des infrastructures (IFI) est désormais l'outil de référence pour

mesurer la performance des réseaux d'aqueduc. La SQEEP fixe un objectif d'obtenir une cote B sur une échelle de A à D (de faible indice de fuite à indice de fuite très élevé). Avec une cote de D pour les réseaux d'Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs et Lachine, ces indices reflètent l'ampleur des efforts qu'il reste à faire pour améliorer la performance des réseaux alimentés par ces usines. Le réseau de Pierrefonds obtient une cote de B, ce qui correspond à l'objectif du MAMH;

- Selon la méthodologie du MAMH, la valeur de remplacement des actifs de l'eau est estimée à 33 G\$. En 2020, les dépenses totales des services d'eau ont été de 776 M \$ soit 4 % de plus qu'en 2019. Il s'agit de 396 M \$ en coûts de fonctionnement (ex. : main-d'œuvre, énergie, chimique) et près de 400 M \$ en investissements dans les infrastructures (ex. : renouvellement des conduites, mise aux normes des usines, construction d'ouvrages de rétention). Toutefois, l'audit de l'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) démontre que les dépenses annuelles moyennes doivent se situer à environ 1,2 G \$ dont 800 M \$ dans les investissements. On observe une croissance des besoins en investissement sur 10 ans par rapport à l'audit de 2019 qui s'explique par l'amorce de projets d'envergure pour la Ville de Montréal.

Au chapitre des mesures mises en oeuvre, les principales sont décrites ci-après :

- L'équipe responsable de la recherche de fuites du Service de l'eau a localisé 423 fuites non apparentes. Plus de 164 % du territoire de la Ville de Montréal a été couvert par cette équipe en 2020 contre 141 % en 2019;
- 40 km de conduites d'aqueduc principales et secondaires ont été renouvelés. Au total, ce sont 609 km de conduites d'aqueduc qui ont été renouvelés depuis 2006, soit 13,8 % de ces réseaux;
- Un total de plus de 20 300 compteurs d'eau sont en exploitation dans les industries, commerces et institutions (ICI) dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans l'agglomération. En 2019, un total de 20 600 avait été indiqué, mais ceux-ci comprenaient les compteurs en exploitation et ceux remis aux propriétaires sans avoir été inspectés. Pour le présent bilan, il a été décidé de présenter uniquement le nombre de compteurs qui sont en exploitation et dont les lectures sont prises par l'équipe d'exploitation des données;
- Deux nouveaux secteurs de régulation de pression ont été mis en fonction en 2020. Ainsi, un total de 14 secteurs de régulation de pression (SRP) sur le territoire de l'agglomération sont en service dans le cadre du projet d'optimisation du réseau depuis 2012;
- Près de 3 800 entrées de service en plomb ont été remplacées sur le domaine public. Un total de plus de 28 800 bâtiments ont été dépistés pour la présence d'une entrée de service en plomb et 700 inspections pré-travaux ont eu lieu;
- Avec le soutien d'Hydro-Québec, un projet d'échange a permis d'offrir gratuitement plus de 2 700 pommes de douche à débit réduit dans un quartier ayant une part importante de ménages défavorisés. Ainsi, en réduisant leur consommation d'eau chaude, les ménages réduisent aussi leur facture d'électricité.

Considérant que les objectifs de consommation résidentielle et de pertes en eau ne sont pas atteints, le MAMH exige dans le cadre de la SQEEP :

- De faire une recherche de fuites deux fois par année sur l'ensemble de la longueur du réseau, et ce, d'ici le 1er septembre 2022. Le MAMH a donc défini cette recherche en pourcentage : le contrôle actif des fuites doit être équivalent à 200 % de la longueur du réseau. En 2020, nous avons inspecté 164 % de la longueur du réseau, soit 1,64 fois l'ensemble du territoire. Des recherches de fuites ont donc été faites une deuxième fois dans l'année sur 64 % du réseau.

- D'installer des compteurs d'eau dans au moins 10% des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1 000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle
- D'inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau d'ici le 1^{er} septembre 2023 pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels.

JUSTIFICATION

L'analyse des demandes d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau est conditionnelle au dépôt aux instances d'un bilan annuel de l'usage de l'eau et à la transmission du formulaire sur l'usage de l'eau au MAMH.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan rend compte des efforts entrepris par la Ville en matière d'économie d'eau potable en vue d'atteindre les objectifs de la SQEEP. De plus, la Ville s'est fixée une cible de réduction de 20 % de la production d'eau potable entre 2011 et 2020 dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 et dans le Plan de développement durable 2016-2020. À ce titre, la production d'eau potable a diminué de près de 15,5 % entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de dépôt d'un bilan annuel aux instances et de transmission du formulaire du MAMH pourrait entraîner une suspension dans l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du formulaire au MAMH après approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Laurence MARCHAND, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey MAURICE
Agente de recherche

Tél : 438-871-8947
Télécop. : 514 872-3487

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-12

Jean L LAMARRE
Chef de la division de la gestion durable de
l'eau

Tél : 514-219-3649
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2021-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-08-30

Bilan de l'usage de l'eau potable

2020



Table des matières

Faits saillants	3
Introduction	5
La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 en bref	6
Montréal et les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	7
Les services d'eau de l'agglomération de Montréal	8
La production d'eau potable de l'agglomération	10
La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et vers les villes liées	11
Répartition de la distribution d'eau sur le territoire de la Ville de Montréal	12
L'indice de fuites des infrastructures	14
Les coûts et besoins d'investissement des services d'eau	16
Les activités contribuant à l'économie d'eau potable en 2020	17
Le renouvellement des réseaux	17
La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc	18
Le centre de formation Maxim'eau	19
Remplacement des entrées de service en plomb	20
L'optimisation du réseau d'aqueduc	21
Mesure de la consommation d'eau dans les industries, commerces et institutions	22
La sensibilisation et la réglementation favorisant l'économie d'eau	23

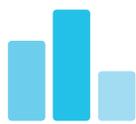
Faits saillants 2020

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la COVID-19 et par les profonds bouleversements provoqués sur la vie quotidienne de la population montréalaise. La généralisation du télétravail, les restrictions sanitaires, les fermetures temporaires d'entreprises, pour ne nommer que ceux-ci, ont eu des répercussions importantes sur les usages de l'eau. Ainsi, plus de 20 % de l'eau normalement consommée par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) s'est déplacée vers le secteur résidentiel, du fait du confinement à la maison d'une grande partie de la population. Ce transfert n'a toutefois pas affecté la tendance à la baisse de la production d'eau à l'échelle de l'agglomération observée depuis une vingtaine d'années.

Ainsi :



La production totale d'eau potable pour l'agglomération a été de **552 millions de mètres cubes (Mm³)**.



Le volume d'eau distribué sur le territoire de la Ville de Montréal, incluant Westmount et Dollard-des-Ormeaux, a été de **502 millions de mètres cubes**. Il s'agit d'une diminution de **2 %** par rapport à 2019.



Le pourcentage global de pertes d'eau passe de **30 % à 26 %**, ce qui reflète les gains cumulatifs de la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 et de l'amélioration continue dans la mesure de la distribution et de la consommation d'eau potable.



La pandémie a eu un effet important sur la répartition de la consommation d'eau. Ainsi, la consommation d'eau résidentielle à Montréal était estimée à **367 L/p/j**, une hausse de **13 %** par rapport à 2019 avec la nouvelle méthode de calcul¹, tandis que la consommation totale d'eau des ICI a diminué de **23 %** par rapport à 2019.

¹ La nouvelle méthode de calcul est indiquée à la page 13.



La production d'eau a été de **729 litres par personne par jour (L/p/j)** tant à l'échelle de l'agglomération que pour la Ville de Montréal (ce chiffre inclut les consommations d'eau des secteurs résidentiels et des ICI, les pertes et les surconsommations non mesurées), en baisse de **3 %** par rapport à 2019.

L'indice de fuites des infrastructures (IFI) est devenu le principal indicateur pour mesurer la performance des trois réseaux de distribution d'eau de l'agglomération depuis 2019. Celui-ci demeure élevé pour deux des trois réseaux de distribution d'eau de l'agglomération (Lachine et Atwater-Charles-J.-Des Bailleurs), mais il s'est amélioré pour le réseau de Pierrefonds pour atteindre l'objectif attendu.

Parmi les interventions de la Ville visant à pérenniser les actifs de l'eau et à favoriser une gestion responsable de l'eau, soulignons :



Plus de **40 km** de conduites principales et secondaires renouvelés.



Plus de **20 300** compteurs d'eau en exploitation dans les ICI.



Une recherche systématique de fuites couvrant **164 %** du réseau secondaire de la Ville (autrement dit, un deuxième passage au cours de la même année sur les 2/3 du territoire).

Peu d'activités de sensibilisation sur les usages responsables de l'eau et d'interventions pour appliquer la réglementation, du fait de la crise sanitaire.



L'exploitation de **17 secteurs de régulation de la pression** sur le réseau d'aqueduc dans l'agglomération.

Introduction

Depuis 2011, le Service de l'eau produit un bilan annuel de l'usage de l'eau afin de rendre compte des exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). Avec une diminution de la production d'eau par personne de plus de 30 %, Montréal a largement dépassé l'objectif demandé dans la première SQEEP pour la période 2011-2017. Au printemps 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rendu publique une nouvelle Stratégie d'économie d'eau potable pour la période 2019-2025 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles exigences à atteindre pour les municipalités. Depuis 2019, le

Bilan annuel se doit donc de rendre compte des réalisations de Montréal au regard de cette nouvelle SQEEP 2019-2025. Il convient de rappeler que la pandémie de COVID-19 a eu des impacts importants sur certaines activités du Service de l'eau en 2020. Cela explique les variations importantes sur quelques activités et mesures par rapport à 2019. Malgré ce contexte, le Service de l'eau a pu s'adapter rapidement et efficacement à ce contexte inédit et, malgré les nombreuses contraintes, la réalisation des activités et le maintien du niveau de service attendu par la collectivité ont pu être poursuivis.



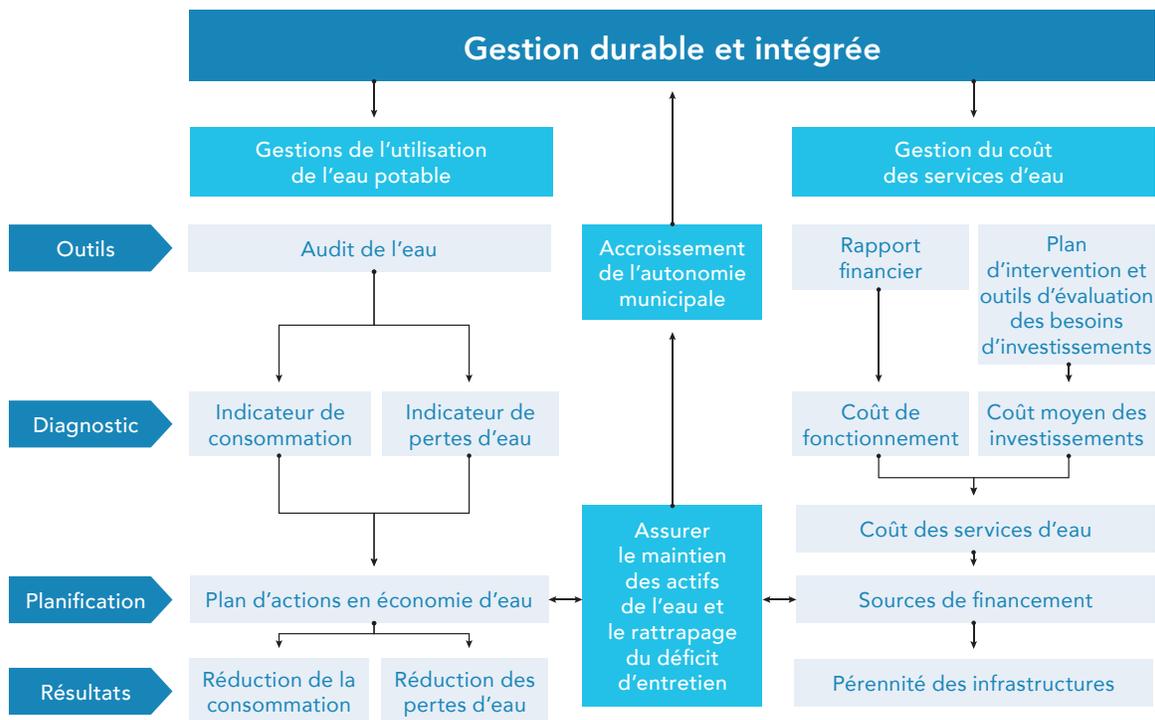
La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 en bref

La nouvelle SQEEP 2019-2025 contient trois grands objectifs :

- la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015 et une consommation d'eau résidentielle similaire à la moyenne canadienne. Cet objectif vise à ramener la production et la consommation d'eau à des niveaux comparables aux villes nord-américaines;
- l'atteinte d'un indice de fuites des infrastructures de l'eau (IFI) modéré de catégorie B sur une

échelle de A à D. L'IFI est utilisé mondialement et il est considéré comme un meilleur indicateur de l'état d'un réseau d'aqueduc que le taux de pertes utilisé auparavant;

- la réduction progressive de l'écart entre ce qui est réellement investi et les besoins d'investissement pour assurer le maintien des actifs de l'eau et le rattrapage du déficit d'entretien.



Montréal et les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Le tableau suivant présente les résultats de Montréal au regard des objectifs d'économie d'eau potable de la SQEEP 2011-2017 ainsi que les premiers résultats

relatifs aux objectifs d'économie d'eau potable de la nouvelle SQEEP 2019-2025.

	Objectifs de la SQEEP pour les municipalités	Évaluation de la performance	Résultats de Montréal
SQEEP 2011-2017	Réduction de 20 % de la distribution d'eau par personne d'ici 2017 par rapport à 2001.	Objectif dépassé.	Réduction de 32 % de la production ² d'eau par personne par jour en 2017 par rapport à 2001. Légère hausse de la production en 2018 portant la réduction à 29 % par rapport à 2001.
	Réduction du taux de pertes à 20 % du volume d'eau distribué.	Objectif non atteint. Le taux de pertes ne constitue plus un objectif dans la SQEEP 2019-2025 puisqu'il est désormais reconnu qu'il ne peut constituer une bonne mesure de la performance d'un réseau.	Taux de pertes stable à environ 30 %, mais le volume de pertes a diminué de plus de 40 % depuis 2001 en parallèle à la réduction de la production d'eau potable. La qualité des données de distribution et de consommation s'améliore et elle permet de réduire graduellement la marge d'incertitude entourant les volumes de pertes et des surconsommations non mesurées.
SQEEP 2019-2025	Réduire de 20 % la distribution d'eau en 2025 par rapport à 2015 (objectif provincial). Atteindre la moyenne canadienne de consommation d'eau résidentielle d'ici 2025 (235 L/p/j).	La distribution d'eau sur le territoire de la Ville de Montréal a diminué de 13 % depuis 2015. La consommation d'eau résidentielle a été estimée à 324 litres par personne par jour en 2019, après une mise à jour des calculs. La situation exceptionnelle de 2020 a entraîné une hausse de cette consommation pour s'établir à 367 L/p/j. Cette consommation résidentielle élevée risque de se poursuivre en 2021. Il faudra probablement attendre les prochaines années pour évaluer le degré d'atteinte de l'objectif.	
	Audit de l'eau selon la méthodologie de l'AWWA ³ afin d'atteindre un indice de fuites dans les infrastructures (IFI) modéré (cote B sur une échelle de A à D).	Indice de fuites très élevé pour les réseaux Atwater – Charles-J.-Des Baillets et Lachine (cote D), mais atteinte de l'indice de fuites modéré pour celui de Pierrefonds (cote B) ⁴ .	

² Pour le besoin de ce bilan, le volume d'eau produit est identique au volume d'eau distribué (selon la terminologie du MAMH)

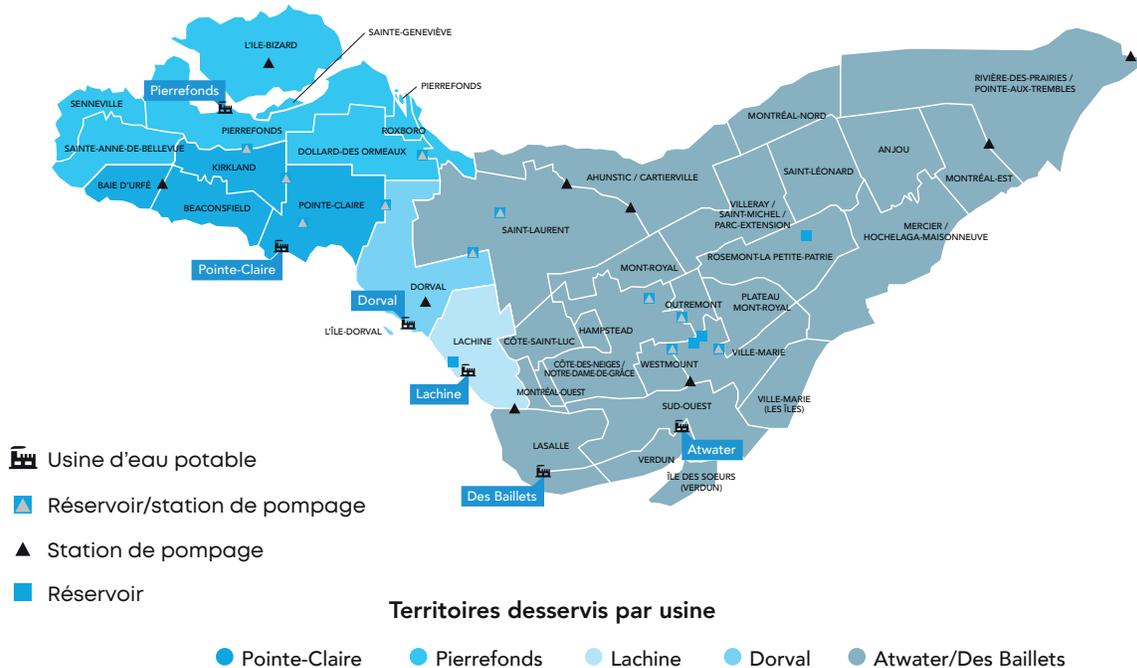
³ American Water Works Association

⁴ Les explications des cotes précisées dans la section dédiée à l'Indice de fuites dans les infrastructures (IFI)

Les services d'eau de l'agglomération de Montréal

Le Service de l'eau est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération. Six usines produisent l'eau potable et sa distribution est réalisée par le biais de cinq réseaux distincts de distribution sur le territoire de l'agglomération. Cette eau est emmagasinée dans 14 réservoirs et régulée au moyen de neuf postes de surpression et de 33 800 vannes. Dans le cas des six réservoirs aménagés sur le Mont-Royal, la gravité assure une pression suffisante pour alimenter différents secteurs de Montréal. Enfin, des interconnexions sont prévues entre les réseaux afin de maintenir l'alimentation en eau advenant une défaillance de l'un d'eux.

Territoires desservis par les usines de production d'eau potable en 2020



D'une longueur de 771 km, le réseau principal d'eau potable de l'agglomération est constitué de conduites maîtresses de grands diamètres qui transportent l'eau vers les réseaux secondaires. Ceux-ci alimentent directement en eau potable les résidences ainsi que les ICI. Le réseau secondaire de Montréal mesure 3 637 km et celui des autres villes liées mesure 970 km.

Les réseaux d'eau potable



Une fois l'eau potable utilisée par les résidences et les ICI de l'agglomération, celle-ci est collectée par le biais des 5 000 km de conduites d'égouts locaux, dont 4 400 km pour la Ville de Montréal. Ces égouts sont raccordés aux 520 km de collecteurs et 115 km d'intercepteurs qui acheminent finalement les eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (la Station), qui traite près

de 2,3 millions de mètres cubes en temps sec et jusqu'à 8 millions de mètres cubes en temps de pluie. Près de 80 000 regards, 148 000 puisards, 150 postes de pompage, 21 ouvrages de rétention d'agglomération et 51 ouvrages de rétention sur le réseau secondaire assurent la collecte et l'acheminement des eaux usées de l'agglomération vers la Station.

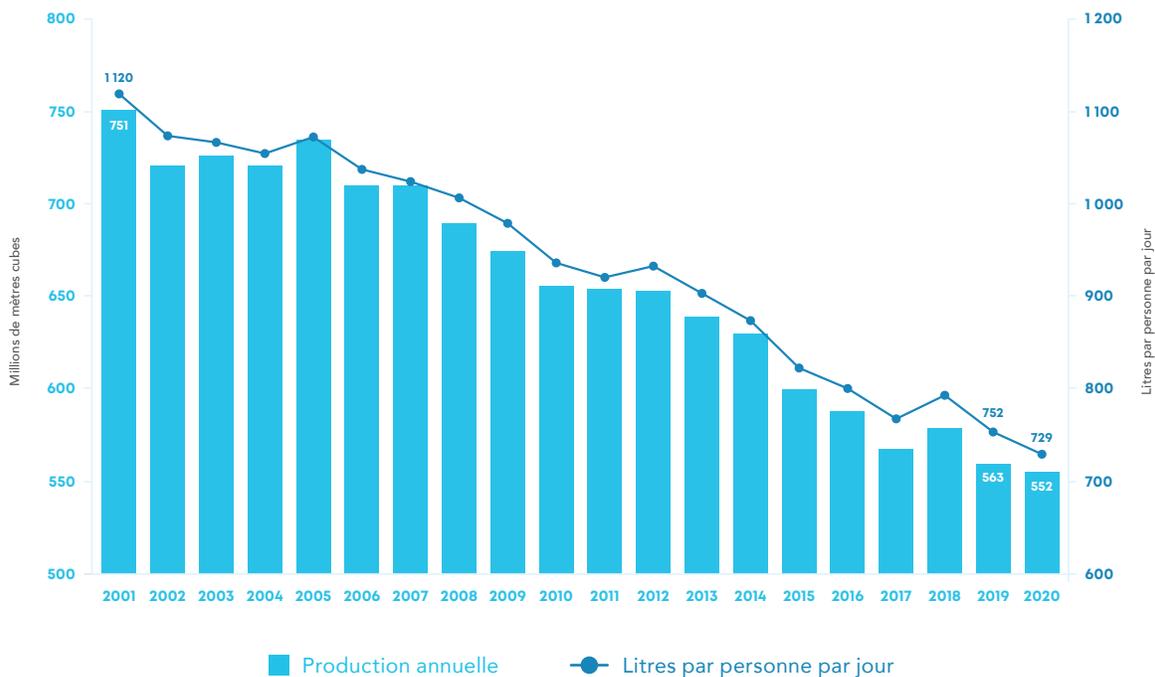


La production d'eau potable de l'agglomération

En 2020, la production totale d'eau potable destinée à l'agglomération de Montréal a été de 552 millions de mètres cubes d'eau⁵ contre 563 millions de mètres cubes en 2019. C'est donc une diminution de 2 % de la production par rapport

à 2019 (11 millions de mètres cubes) qui a été observée. Quant à la production d'eau potable par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal, elle est passée de 752 litres en 2019 à 729 litres en 2020, soit une diminution de 3 %. Après avoir connu une hausse de la production d'eau en 2018, les données de 2019 et de 2020 confirment un retour de la tendance à la baisse observée depuis 2001.

Production d'eau potable - Agglomération



⁵ Cela n'inclut pas le volume d'eau exporté annuellement vers la Ville de Charlemagne sur la rive nord.

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et vers les villes liées

Pour estimer l'eau distribuée uniquement sur le territoire de la Ville de Montréal, il faut retrancher les volumes distribués vers les villes liées de l'agglomération et vers la Ville de Charlemagne. Au total, 50 millions de mètres cubes d'eau ont été exportés. Toutefois, ce volume exporté n'inclut pas les volumes d'eau distribués de Westmount et de Dollard-des-Ormeaux (estimation de 11,5 millions de mètres cubes), car leurs réseaux sont très maillés avec celui de la Ville de Montréal. Ainsi, la distribution d'eau potable destinée à la Ville de Montréal, incluant Dollard-des-Ormeaux et Westmount, s'est établie en 2020 à 502 millions de mètres cubes. La quantité d'eau potable distribuée sur le territoire de la Ville de Montréal, incluant Dollard-des-Ormeaux et Westmount, se situe ainsi à 729 L/p/j, soit une baisse de 3 % par rapport à 2019 (755 L/p/j). Enfin, au regard du nouvel objectif provincial de réduction de 20 % du volume distribué par personne par jour d'ici 2025, la réduction se situait en 2020 à 13 % par rapport à 2015 pour la Ville de Montréal.



Volume d'eau distribué sur le territoire de la Ville de Montréal (incluant DDO et Westmount)

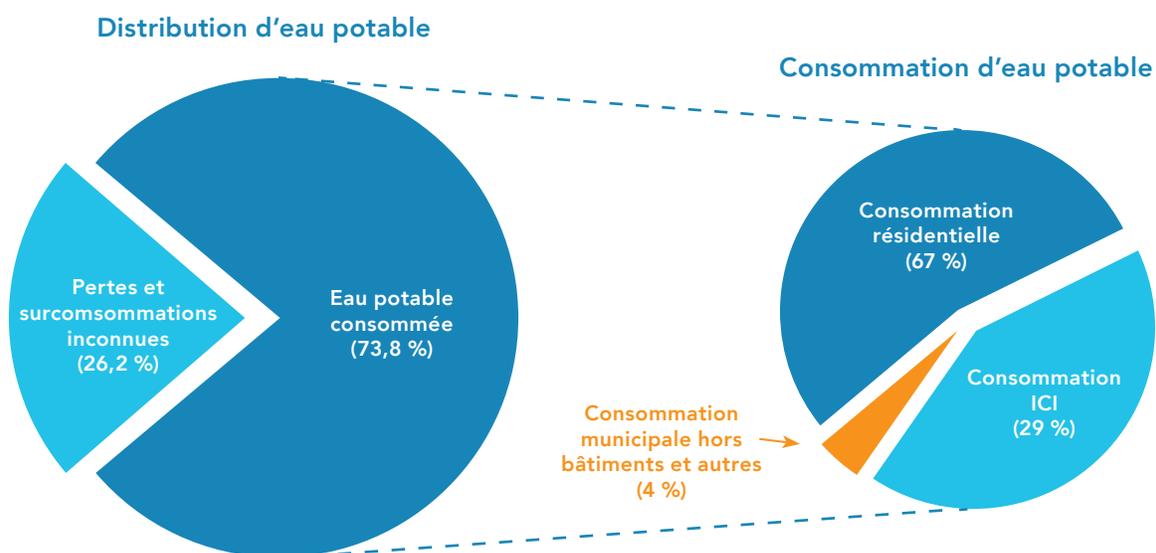


* En 2018, la Ville de Mont-Royal a été retirée du bilan de la Ville de Montréal à la suite de l'installation de débitmètres à l'entrée et sortie de cette ville.

Répartition de la distribution d'eau sur le territoire de la Ville de Montréal

La méthode utilisée par le Service de l'eau pour estimer les pertes et les surconsommations inconnues est basée sur la répartition des volumes d'eau consommés par les secteurs résidentiels et ICI, ainsi qu'une estimation de la consommation municipale hors bâtiment et autres consommations inconnues (ICI, résidentiel et usages municipaux). Il convient de préciser que ces données ne concernent que le territoire de la Ville de Montréal ainsi que les villes de Dollard-des-Ormeaux et de Westmount, pour les

raisons indiquées précédemment et non l'ensemble de l'agglomération. Au cours des dernières années, les données se sont grandement améliorées. En effet, la précision des données s'accroît avec le nombre de compteurs en exploitation, les échantillonnages de plus en plus représentatifs et le raffinement méthodologique des estimations pour les catégories d'usages partiellement mesurées. Globalement, en 2020, il est estimé que 74 % de l'eau est consommée par différentes catégories d'usagers et que 26 % est considérée comme des pertes et de différentes surconsommations inconnues ou difficilement mesurables. L'estimation du taux de pertes comporte toujours une certaine marge d'erreur compte tenu des incertitudes persistantes.



	2001	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Tendance
En millions de mètres cubes								2020/2001
Production totale	750	600	588	567	579	563	553	↓ 197 Mm ³ / ↓ 26 %
Estimation de volume distribué à la Ville de Montréal	700	563	551	530	536	515	502	↓ 197 Mm ³ / ↓ 28 %
Consommation totale	420	394	390	365	379	358	371	↓ 49 Mm ³ / ↓ 12 %
Taux de pertes et surconsommations estimées en %	40 %	30 %	29 %	31 %	29 %	30 %	26,2 %	↓ 14 %
Volume des pertes et surconsommations estimées	280	169	161	165	157	156	132	↓ 149 Mm ³ / ↓ 53 %

Avec des données de compteurs recueillies auprès de 71 % des ICI en 2020, les estimations de consommation pour ce secteur continuent de gagner en précision. Rappelons que cinq ans auparavant, c'est seulement 30 % des ICI qui étaient mesurées.

L'estimation de la consommation résidentielle à Montréal a toujours été basée sur les données des compteurs installés dans les immeubles résidentiels de l'arrondissement de Saint-Laurent⁶. En 2020, la méthode d'estimation a été révisée afin de refléter le plus fidèlement possible les différentes catégories d'immeubles de l'ensemble du territoire montréalais. En effet, ce sont seulement les compteurs munis d'émetteurs fonctionnels qui ont été pris en considération étant donné qu'il y a eu l'abolition en 2020 de la facturation résidentielle basée sur la consommation d'eau. Puisque les compteurs équipés d'émetteurs sont majoritairement plus récents que ceux qui n'en ont pas, et conséquemment plus précis, une sous-estimation dans les années passées dues aux estimations ainsi qu'à la présence de vieux compteurs lus manuellement expliquent les principales raisons de ces écarts. La consommation résidentielle à Montréal a donc été estimée à

367 L/p/j en 2020. Il s'agit d'une hausse exceptionnelle de plus de 20 % par rapport à l'estimation précédente de 300 L/p/j en 2019. Avec la nouvelle méthode de calcul, l'estimation de 2019 aurait été de 324 L/p/j, soit une augmentation de 13 %. Deux facteurs expliquent ce résultat. D'une part, la nouvelle méthode de calcul, telle qu'indiquée précédemment, et d'autre part, les effets de la crise sanitaire. Les périodes de confinement et le télétravail généralisé ont augmenté significativement la consommation résidentielle intérieure. En temps normal, une bonne quantité de l'eau consommée à la maison durant la journée aurait été attribuée au secteur ICI (ex. bureaux, entreprises, institutions académiques, restaurants, bars, etc.). De plus, contraints de demeurer à la maison, les résidents se sont massivement tournés vers des activités d'aménagements extérieurs qui génèrent une consommation d'eau importante⁷. À l'inverse, la crise sanitaire a causé un ralentissement majeur des activités dans les ICI qui s'est traduit par une chute de plus de 25 % de la consommation d'eau dans ce secteur.



⁶ Historiquement, tous les immeubles résidentiels de cet arrondissement devaient avoir un compteur d'eau pour fins de tarification.

⁷ Un article du journal La Presse paru le 20 mars 2021 témoigne de l'engouement pour les activités et aménagements à l'extérieur de la maison en 2020.

<https://www.lapresse.ca/maison/2021-03-20/les-produits-cheris-de-la-pandemie.php>. Page web consultée le 13 juillet 2021.

L'indice de fuites des infrastructures

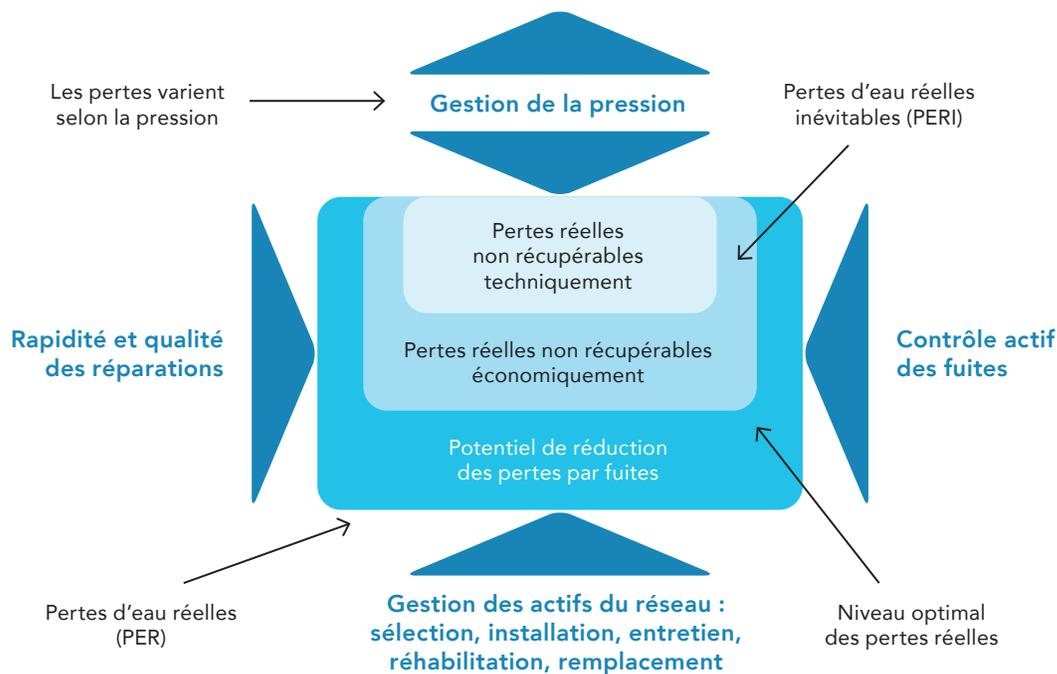
Depuis l'année dernière, et comme il a été demandé dans la SQEEP 2019-2015, l'indice de fuites des infrastructures (IFI) est venu remplacer le taux de pertes comme indicateur de la performance d'un réseau d'aqueduc comme indicateur de performance du réseau d'aqueduc.

L'IFI est obtenu en comparant le volume des pertes d'eau réelles (PER) aux pertes d'eau réelles inévitables (PERI). Autrement dit, l'IFI représente le ratio PER/PERI. Les PER regroupent les fuites sur les conduites d'aqueduc, les fuites et les débordements aux réservoirs ainsi que les fuites aux branchements de service dans l'emprise publique. Elles comprennent également les fuites et les bris dans les propriétés qui ne sont pas munis de compteurs d'eau. Quant aux PERI, elles représentent la limite technique optimale des fuites qui pourrait être atteinte si toutes les meilleures technologies actuelles étaient appliquées avec succès dans un réseau en bonne condition. Ce volume minimum de pertes d'eau est calculé grâce à une formule développée par l'International Water Association (IWA). L'IFI devient donc la norme internationale pour mesurer et comparer la performance des réseaux d'eau potable et à laquelle le Québec a adhéré.

Rappelons que selon cette norme, les quatre principales méthodes d'intervention pour réduire les pertes réelles sont : la gestion de la pression, le contrôle actif des fuites, la gestion des actifs du réseau ainsi que la rapidité et la qualité des réparations. Le Service de l'eau applique d'ailleurs activement ces quatre méthodes. L'objectif étant d'atteindre un niveau de pertes qui soit économiquement optimal, sachant qu'il y aura toujours des pertes inévitables.

Le calcul de l'IFI se fait au moyen d'un logiciel d'audit de l'eau développé par l'American Water Works Association (AWWA). Les nombreuses consommations non mesurées qui sont comptabilisées par défaut dans les pertes sur les réseaux d'eau de Montréal (ex. : purges, conduites temporaires, rinçages, chantiers, usages municipaux, fuites sur le domaine privé, etc.) contribuent, si elles sont sous-estimées, à maintenir l'IFI au-delà de la limite supérieure ou à sa limite. Comme tout indice, l'IFI n'est pas parfait, car l'âge du réseau n'entre pas actuellement dans l'équation qui permet de le calculer. Même si un réseau ancien est bien entretenu, celui-ci ne peut jamais avoir une performance équivalente à un réseau récent.

La SQEEP 2019-2025 demande aux villes d'atteindre à terme un IFI de 4 (catégorie B), soit un volume de pertes réelles (PER) qui représenterait quatre fois le volume des pertes inévitables (PERI).



Source : AWWA, Manuel M36, version française, 2009

L'IFI est réparti en quatre catégories :

- A : niveau de fuite faible, IFI < 2
- B : niveau de fuite modéré, IFI entre 2 et 4
- C : niveau de fuite élevé, IFI entre 4 et 8
- D : niveau de fuite très élevé, IFI > 8

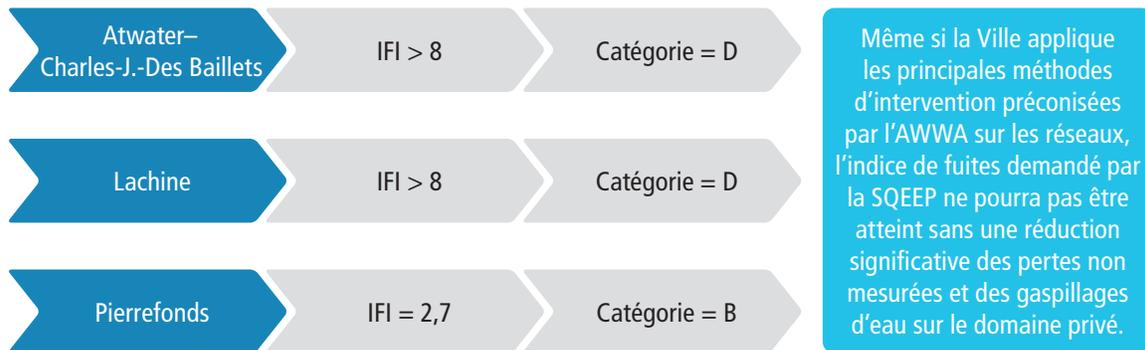
Indice de fuites dans les infrastructures pour les trois réseaux alimentant la Ville de Montréal

Les IFI calculés pour deux des trois réseaux de Montréal sont encore supérieurs à l'objectif demandé par la SQEEP. Toutefois, le changement de méthode d'estimation de la consommation d'eau mesurable a eu un effet positif. L'IFI du réseau de Pierrefonds est passé de la catégorie C en 2019 à la catégorie B en 2020. Les IFI des réseaux Atwater – Charles-J.-Des Bailleurs et Lachine demeurent de catégorie D comme en 2019, mais leur ratio des pertes réelles sur les pertes jugées inévitables a légèrement diminué.

L'IFI met donc en évidence la nécessité de pouvoir mesurer les différentes catégories de consommation d'eau afin de ne plus les compter par défaut dans les pertes réelles (PER). Par exemple, des mesures ponctuelles confirment qu'une partie significative des fuites se trouverait sur les branchements privés qui sont raccordés aux réseaux d'aqueduc

à Montréal. Il y a au moins 230 000 branchements privés sur le territoire de la Ville de Montréal et une seule fuite sur un branchement privé représente environ 10 000 litres d'eau potable par jour perdus dans le sol. De plus, les nombreux chantiers consomment de grandes quantités d'eau qui sont non mesurées.

Il convient aussi de souligner qu'il y a beaucoup de pertes et gaspillages d'eau sur les appareils de plomberie dans les bâtiments. Cela peut expliquer pourquoi la consommation d'eau par personne à Montréal est largement supérieure à la consommation dans des villes comparables au Canada. Cela nuit donc aussi à l'atteinte de l'objectif de la SQEEP d'atteindre la moyenne canadienne de consommation d'eau résidentielle d'ici 2025. Par exemple, une seule fuite sur un robinet ou une toilette peut facilement représenter un gaspillage de 500 litres d'eau par jour, alors qu'il y a environ 800 000 logements dans la Ville. Soulignons enfin qu'un climatiseur refroidi à l'eau consomme de 2 000 à 10 000 litres d'eau par jour, alors que des milliers de commerces et de résidences continuent illicitement d'utiliser de tels appareils. Globalement, les volumes estimés de l'ensemble des fuites et usages illicites pourraient probablement représenter 20 % et plus de l'eau consommée.



Les coûts et besoins d'investissement des services d'eau

Avec des infrastructures en eau dont la valeur est estimée à 33 G \$ pour l'agglomération de Montréal, assurer la pérennité des services d'eau comporte des coûts et des investissements importants pour exploiter les actifs et pour maintenir leur capacité fonctionnelle. À cela s'ajoutent des investissements essentiels pour réduire le déficit de maintien des actifs et pour améliorer l'offre de service, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques.

En 2020, les dépenses totales des services d'eau ont été de 775 M \$, soit 396 M \$ en coûts de fonctionnement (ex. : main d'œuvre, énergie, chimique) et 379 M \$ en investissements dans les infrastructures (ex. : renouvellement des conduites, mise aux normes des usines, construction d'ouvrages de rétention).

Au chapitre des besoins d'investissement, on observe une croissance par rapport à l'audit de 2019 qui s'explique notamment par l'amorce de projets d'envergure pour la Ville de Montréal, comme le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable dans l'ouest de l'île de Montréal et la réhabilitation de la station de pompage du réservoir McTavish.

La gestion de l'eau à Montréal est largement financée par les revenus fiscaux des contribuables et par le financement gouvernemental. À ce titre, l'agglomération de Montréal bénéficie actuellement de 1,4 G\$ pour les 10 prochaines années. Néanmoins, comme le démontre l'audit, l'écart entre les besoins et les revenus demeure significatif. Selon la méthodologie du MAMH, en tenant compte des besoins d'investissements, le coût total des services d'eau était estimé à 2,90 \$ par mètre cube d'eau produit en 2020, ce qui est inférieur aux 0,92\$ par mètre cube d'eau récoltés en revenus.



Les activités contribuant à l'économie d'eau potable en 2020

Le renouvellement des réseaux

En 2020, le taux de renouvellement global du réseau principal et du réseau secondaire a été de 0,9 %, ce qui est légèrement inférieur aux dernières années, du fait que plusieurs chantiers ont été suspendus ou arrêtés au cours de l'année. Depuis 2006, c'est 609 km de conduites qui ont ainsi été renouvelés, soit près de 14 % de ces deux réseaux combinés.

Le renouvellement du réseau principal de l'agglomération

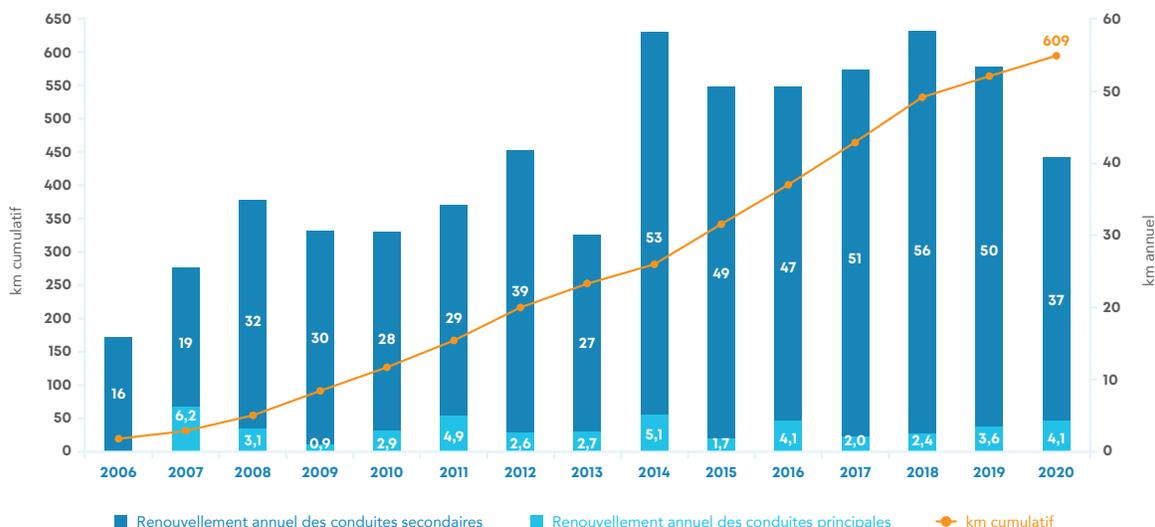
En 2020, quatre kilomètres des conduites principales ont été renouvelés. Cela représente, depuis 2006, plus de 46 km de conduites renouvelés, soit 6 % du réseau primaire.

Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal

En 2020, 37 km des conduites secondaires ont été renouvelés, soit 1 % de la longueur de ce réseau. Globalement, 563 km de conduites ont été renouvelés depuis 2006, soit 15 % du réseau secondaire.



Renouvellement des conduites d'eau potable



La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc

La pandémie n'a pas été sans effet sur la recherche de fuites pour l'équipe ARSO dédiée à cette activité de la Section intervention de la Division expertise d'entretien à la Direction des réseaux d'eau.

En 2020, l'équipe a détecté 423 fuites, dont 333 non signalées. À titre de comparaison, en 2019, ARSO avait localisé 755 fuites au total. La 2^d écoute permet d'identifier la source des bris et/ou des fuites. Une cible de 100 % de cette écoute est donc visée. En 2020, l'activité de la 2^d écoute a été réalisée à 75 % uniquement. La raison principale est l'arrêt des activités au printemps pour les raisons que l'on connaît. Au total, en additionnant la recherche de fuites par les arrondissements,

1 687 fuites ont été localisées sur le réseau public en 2020 et 1 771 réparations ont été effectuées, signe que le retard sur les fuites accumulées est en cours de rattrapage.

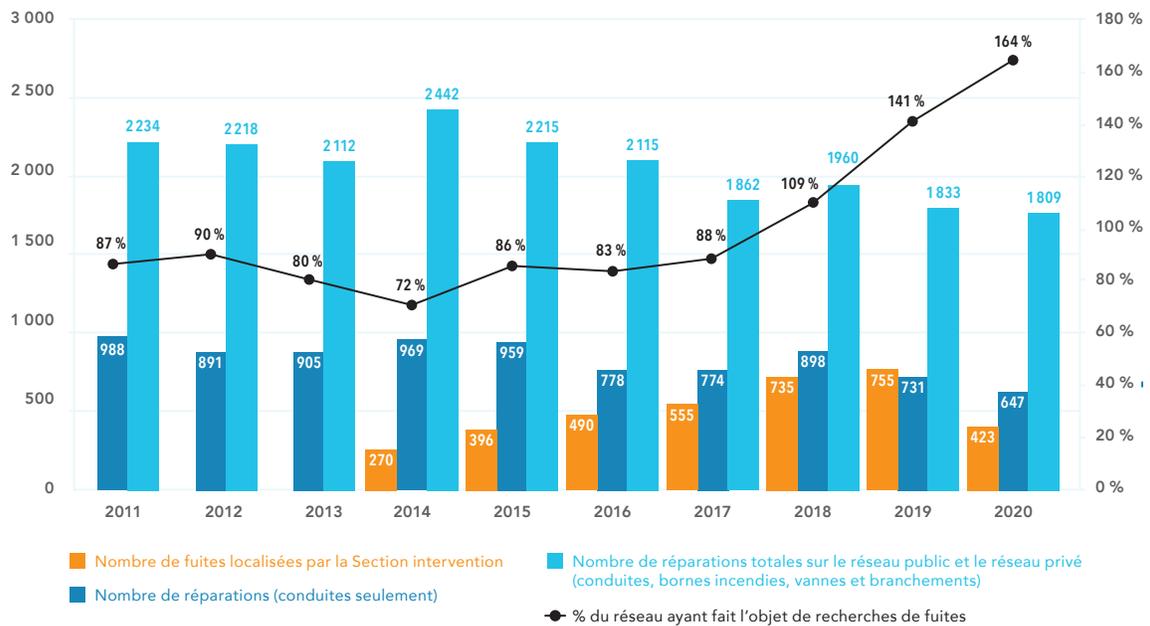
Le pourcentage du territoire de la Ville couvert par une recherche systématique de fuites sur le réseau secondaire est passé de 141 % à 164 %, conformément au pourcentage cible de 150 % demandé par la SQEEP. À terme, le territoire montréalais sera couvert à 200 %



(équivalent d'un passage deux fois par année).

Par ailleurs, 26 km du réseau principal ont fait l'objet d'auscultation et de recherche de fuites ce qui est similaire à 2019 (25 km). Rappelons que la détection de fuites sur ce réseau est complexe et fait appel à des technologies particulières.

Recherche de fuites et réparations sur le réseau secondaire



Le centre de formation **Maxim'eau**

Le centre de formation Maxim'eau, inauguré en 2018, a poursuivi en 2020 sa mission première, soit celle de former les employés en arrondissement travaillant sur les réseaux d'eau de la Ville de Montréal.

Les activités ont été évidemment ralenties et seules des sessions de formation ont pu avoir lieu de septembre à décembre menant à la certification de 32 nouveaux cols bleus. L'équipe de Maxim'eau a pu néanmoins planifier tout au long de l'année les travaux d'agrandissement du Centre de formation. En effet, celui-ci doublera sa superficie ce qui lui permettra de développer le volet égout et aussi de répondre à la demande des autres municipalités qui souhaitent développer les compétences de leurs employés. Il est prévu que le Centre ouvre ses portes en janvier 2022 à toutes les municipalités du Québec.

Outre le centre de formation, le projet Maxim'eau vise aussi un déploiement de processus, d'un outil informatique de gestion de la maintenance (Maximo) ainsi que d'une culture de planification et de planificateurs pour la gestion et l'entretien des réseaux d'eau par les arrondissements. Le succès de ces réalisations repose entre autres sur la flexibilité et la compétence de l'équipe d'implantation et de soutien. Le contexte de la pandémie en 2020 a demandé une adaptation des façons de faire afin de permettre de poursuivre la formation et l'accompagnement à distance. Après une première implantation dans l'arrondissement de Lachine en 2019, celle-ci s'est poursuivie en 2020 avec les



arrondissements de Montréal-Nord et de Saint-Léonard ainsi que l'équipe ARSO. En parallèle, l'équipe Maxim'eau a poursuivi le développement et l'amélioration des fonctionnalités informatiques afin d'automatiser certaines opérations manuelles et d'optimiser les opérations pour les utilisateurs.

Enfin, les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec de l'année 2020 ayant été reportées en 2021, c'est ce printemps que l'UMQ a décerné au projet Maxim'eau les deux prix suivants : le prix mérite Ovation municipale dans la catégorie voirie, infrastructures et équipements ainsi que le prix « coup de cœur » voté par tous les participants des assises. Ces deux reconnaissances viennent souligner le magnifique travail des équipes et la détermination de tous et toutes à faire de Maxim'eau un franc succès. Le centre de formation Maxim'eau n'a pas fini de faire parler de lui ici comme ailleurs !



Remplacement des entrées de service en plomb

À Montréal, un grand nombre d'immeubles construits avant 1970 sont dotés d'un branchement à l'aqueduc en plomb. Celui-ci peut se dissoudre dans l'eau et avoir des impacts négatifs sur la santé. Le Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb (ESP) de la Ville de Montréal a été mis à jour à la suite des recommandations de Santé Canada qui ont fait passer de 10 à 5 µg/L la concentration maximale de plomb dans l'eau potable. Le nouveau Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb s'inscrit dans le cadre d'une bonification du plan initial approuvé en 2007 et vise l'élimination de 58 000 ESP d'ici 2032 avec un budget de près de 560 millions de dollars.

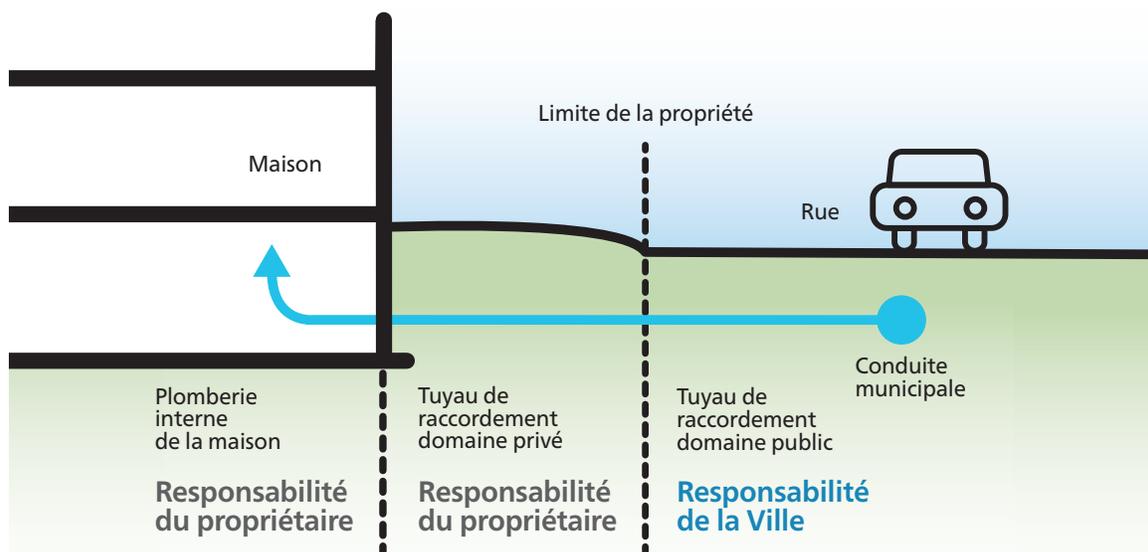
Ce Plan, qui a été mis en œuvre en 2020, s'articule autour de six grandes actions :

1. Concevoir une carte interactive en ligne accessible à tout citoyen pour vérifier si l'entrée de service de son immeuble est en plomb.
2. Répertorier l'ensemble des ESP sur le territoire d'ici 2022.
3. Réduire les effets de l'exposition au plomb sur la santé par la distribution d'un dispositif de filtration aux résidences lorsqu'il y a confirmation de présence d'une ESP en attendant son remplacement.
4. Remplacer toutes les ESP du côté public d'ici 2030.

5. Réglementer le remplacement du côté privé de l'entrée de service en plomb à partir de 2021.
6. Prioriser le remplacement des ESP dans les bâtiments de type « après-guerre » (Wartime Housing) et les maisons de type unifamilial, duplex et triplex. Le Règlement 20-030, modifié le 14 décembre 2020, régit les remplacements d'entrées de service et rend obligatoire le remplacement du côté privé, si celui-ci est en plomb. De ce fait, dès 2021, lorsque des travaux de remplacement d'ESP sont planifiés sur le domaine public, la Ville remplace en même temps la partie privée si nécessaire, au frais du propriétaire. Ce dernier a également la possibilité de remplacer son entrée avec l'entrepreneur de son choix si les travaux de la Ville ne sont pas amorcés.

En 2020, près de 3 800 ESP ont été remplacées sur le domaine public. Un total de plus de 28 800 bâtiments ont été dépistés pour la présence d'une ESP et 700 inspections ont eu lieu.

En 2020, la coopération des citoyens s'est intensifiée malgré la crise sanitaire en raison du confinement. Une hausse de 15 % du taux de réponse (porte-à-porte et prise de rendez-vous) est constatée en 2020 en raison de la présence des citoyens dans leur domicile. Dans cette démarche participative, le Service de l'eau compte sur l'engagement citoyen pour terminer les dépistages en 2025 et éliminer complètement les ESP (côtés public et privé) d'ici 2032.



L'optimisation du réseau d'aqueduc

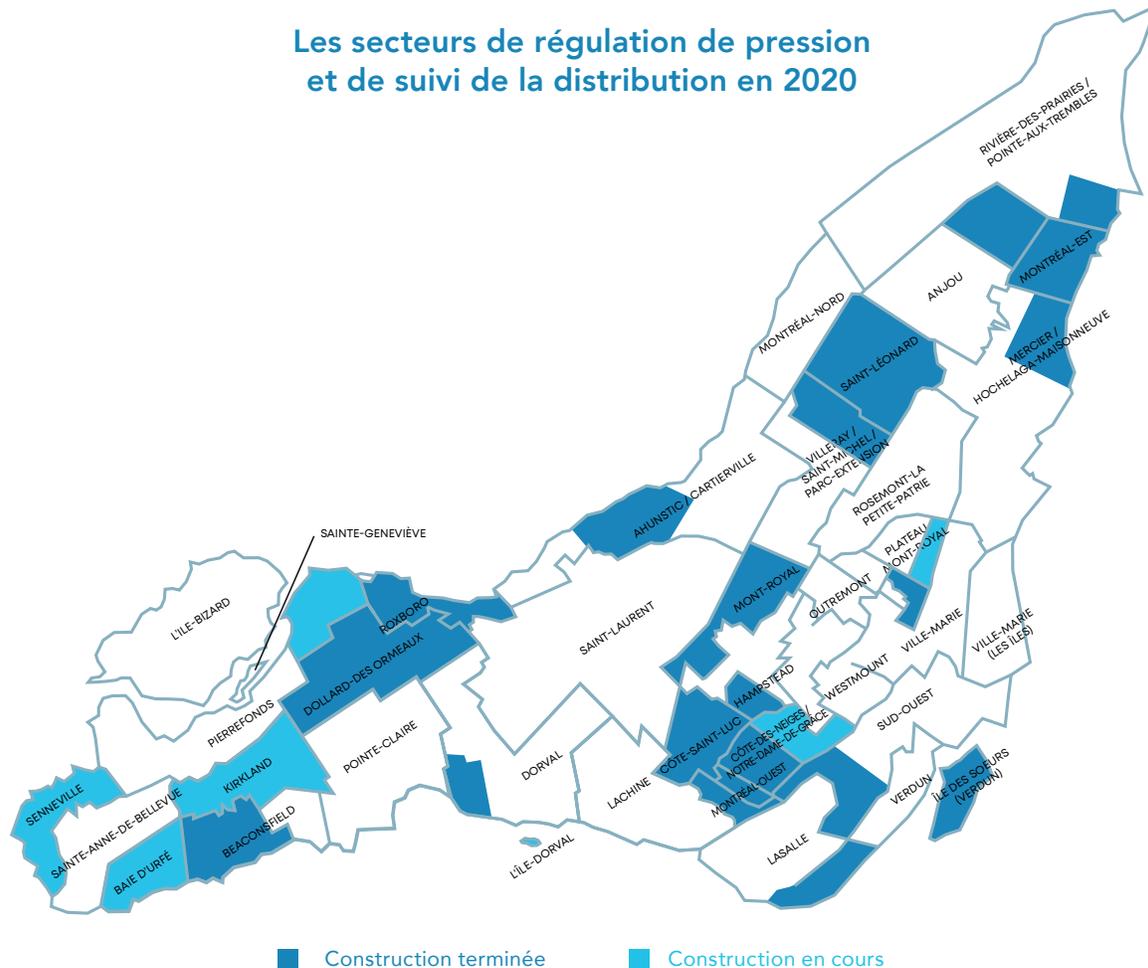
L'optimisation du réseau par l'implantation des secteurs de régulation de pression (SRP) et des secteurs de suivi de distribution (SSD) fait partie des meilleures pratiques recommandées par l'AWWA. Elle s'appuie sur la mesure en temps réel des débits et des pressions du réseau de distribution. Ceux-ci permettent d'en détecter les anomalies, de les diagnostiquer et d'intervenir pour y remédier afin d'éviter les pertes de service pour les usagers. La régulation de pression permet aussi de :

- réduire le nombre de bris sur les conduites secondaires et sur les entrées de service tout en maintenant une performance hydraulique adéquate avec une eau de qualité égale;

- diminuer ainsi la fréquence de travaux d'urgence qui ont un impact significatif sur la qualité de vie des citoyens;
- prolonger la durée de vie utile des conduites.

Il y a maintenant, dans l'agglomération de Montréal, dix-sept SRP et trois SSD qui ont été implantés sur le réseau de distribution ainsi que 21 sites de mesures de débit et de pression sur le réseau de transport, pour un total de plus de 250 mesures de débits et de pression. À ceux-ci, il faut ajouter trois SRP et quatre SSD ainsi que six sites de mesure du débit, débutés en 2020. À terme, plus de 600 mesures de débit et de pression seront prises en continu sur les réseaux de distribution et de transport de l'eau. La carte ci-après représente ces 27 SRP et SSD implantés.

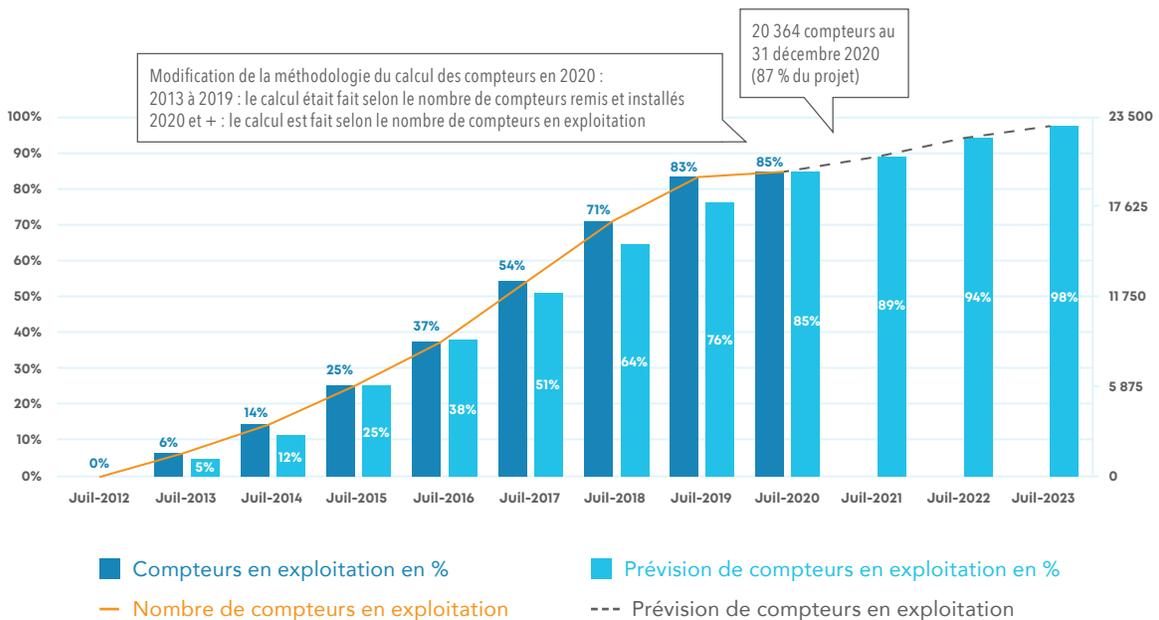
Les secteurs de régulation de pression et de suivi de la distribution en 2020



Mesure de la consommation d'eau dans les industries, commerces et institutions

En 2011, dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau, la Ville de Montréal s'est engagée à livrer 16 200 compteurs opérationnels dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) dans un délai de 6 ans. Les objectifs du projet ont ensuite été revus à la hausse pour atteindre 23 000 compteurs en dix ans, tout en gardant la cible initiale comme une balise intermédiaire.

Le projet Mesure de la consommation d'eau (MCE) a débuté en juillet 2012. Un total de 20 364 compteurs étaient en exploitation au 31 décembre 2020. Le projet d'installation de compteurs est donc achevé à hauteur de 87 %. Le projet entre progressivement en phase d'exploitation des compteurs et permettra non seulement d'améliorer la précision des bilans annuels, mais aussi d'intervenir plus efficacement auprès des ICI qui surconsomment de l'eau potable, notamment ceux abritant encore des systèmes de refroidissement ou de climatisation utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation (ceux-ci étant interdits depuis le 1er janvier 2018).



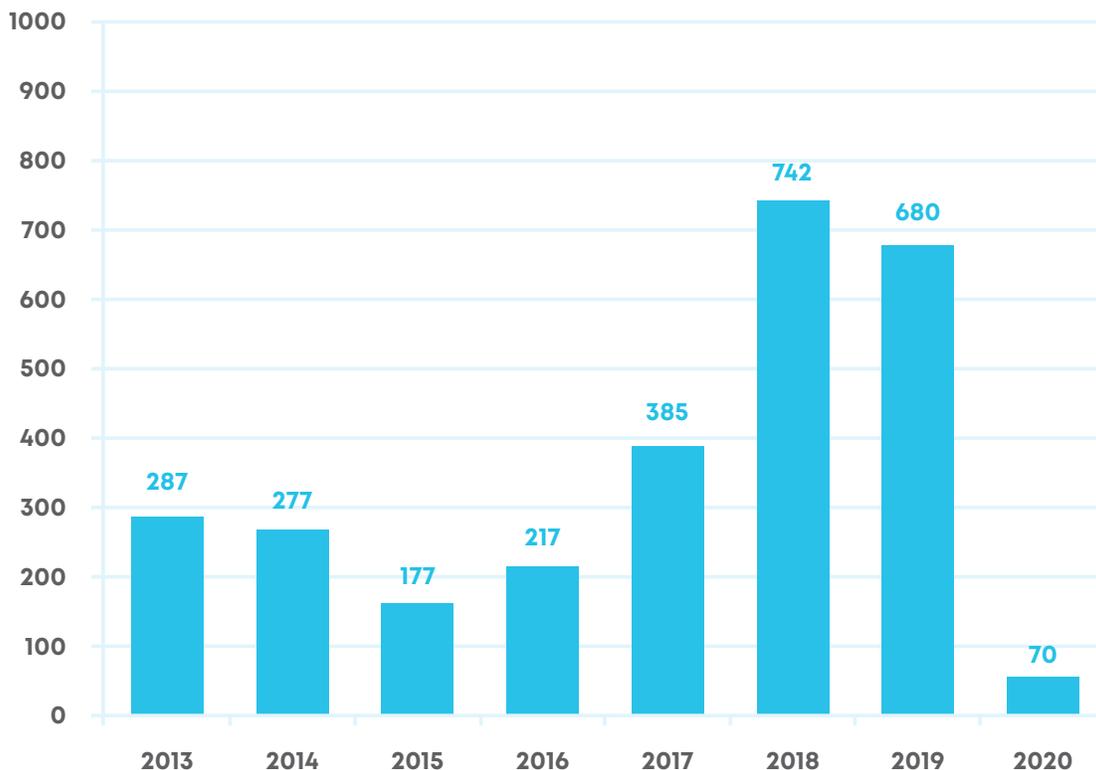
La sensibilisation et la réglementation favorisant l'économie d'eau

La Patrouille bleue est un des principaux moyens utilisés pour mener des activités de sensibilisation sur la gestion responsable de l'eau. Celle-ci est constituée d'une vingtaine d'étudiants qui entrent en contact direct avec la population montréalaise tout au long du mois de mai sous la supervision du Regroupement des éco-quartiers (REQ). En 2020, les activités de la Patrouille bleue ont été suspendues puisque celles-ci ne pouvaient évidemment pas se dérouler durant la première vague de la pandémie. Toutefois, il a été possible de réaliser le projet d'échange de pommes de douche à débit réduit aux mois de juillet et d'août du fait de certains assouplissements des restrictions sanitaires au cours de l'été. Rappelons que ce projet, fait en partenariat avec Hydro-Québec et le REQ, vise à réduire la consommation d'eau chaude et ainsi diminuer la facture d'électricité des ménages. C'est pourquoi les échanges étaient disponibles dans six quartiers plus défavorisés (Saint-Jacques,

Saint-Michel, Parc-Extension, Côte-des-Neiges, Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles). Au total, plus de 2 700 pommes de douche ont pu ainsi être échangées, soit une moyenne de 450 pommes de douche par quartier, alors que l'objectif initial était de 700 pommes de douche par quartier. Le contexte exceptionnel de 2020 posa des défis logistiques et des retards dans la réalisation de ce projet, et conséquemment explique la non-atteinte de l'objectif visé.

En parallèle, les arrondissements ont la responsabilité de faire appliquer la réglementation sur les usages de l'eau (RVM 13-023). Les usages de l'eau non réglementaires à l'extérieur et l'utilisation prohibée des appareils de refroidissement et de climatisation utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation sont les principaux motifs d'intervention auprès des résidents et des établissements. Ces interventions visent directement à réduire le gaspillage ainsi que la demande de pointe en eau potable durant la période estivale. Il est évident qu'avec la pandémie, les activités d'inspections sur le terrain ont été grandement perturbées. En effet, seulement 70 avis d'infractions ont été remis en 2020 pour différentes infractions liées à l'usage de l'eau à l'extérieur principalement.

Nombre d'avis d'infraction sur les usages de l'eau donnés par les arrondissements



Montréal 

montreal.ca

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



IDENTIFICATION

SECTION 1 - PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Mise en contexte

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'horizon 2019-2025 s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable. Elle vise à doter les municipalités des outils nécessaires leur permettant de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau dans chaque territoire par rapport aux normes reconnues.

Les données recueillies dans le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable (Bilan) sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur l'usage de l'eau potable au Québec. Il dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place dans le contexte de la Stratégie 2019-2025. La production du Bilan demeure l'étape essentielle pour mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de la municipalité, ce qui en fait la base fondamentale de toute démarche d'économie d'eau.

Afin de faciliter la tâche aux répondants municipaux pour compléter le Bilan, deux outils sont disponibles. Tout d'abord, l'audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA) est disponible afin de pouvoir compléter la feuille « Audit de l'eau ». Ensuite, l'outil d'évaluation des besoins d'investissement (Outil BI) est disponible afin de pouvoir compléter la feuille « Coût ». L'information colligée dans ces documents peut être importée directement dans le Bilan à l'aide du processus d'importation automatique des données situé à la section 3.

Le Bilan est complété annuellement par les municipalités et transmis au MAMH avant le 1^{er} septembre de chaque année suivante. Par exemple, le Bilan 2020 est à remettre d'ici le 1^{er} septembre 2021.

Mode d'emploi

- Les feuilles jaunes sont à remplir. Une section pour inscrire des commentaires s'y trouvent.
- Les éléments de la liste de vérification, à la fin de chaque feuille, doivent être respectés avant de passer à la feuille suivante.
- Un outil de conversion des unités de mesure est disponible tout au bas dans la feuille « Aide ».
- Il faut activer les macros en cliquant « Activer le contenu » dans la bande jaune au haut de votre écran, comme illustré ci-dessous :



- En cas de difficulté, cliquer sur les numéros soulignés en bleu, à gauche du nom de l'article, pour obtenir des directives et compléments d'information aux différentes étapes se trouvant dans l'aide du Bilan.

Composition du Bilan

Feuilles à compléter	
Identification	Identification de la municipalité, des répondants principaux et présentation du Bilan.
Audit de l'eau	Calcul des indicateurs de performance en fonction des données entrées dans les cellules.
État & Plan d'action	Présentation de l'état de la situation et du plan d'action pour la gestion durable de l'eau et des actifs municipaux.
Coût	Calcul du coût des services d'eau et des besoins d'investissement pour les infrastructures municipales d'eau.
Feuilles à consulter	
Rapport	Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable à présenter au conseil municipal.
Aide	Aide du Bilan de l'usage de l'eau potable. Cette feuille présente la description de chacune des données à fournir.
Statistiques	Tableau de statistiques des municipalités.

Types de case du Bilan

<input type="text"/>	Valeur à inscrire obligatoirement.
<input type="text"/>	Valeur à inscrire si possible
<input type="text"/>	Valeur calculée automatiquement ou à remplir par le MAMH.

Types d'affichage à l'intérieur des cases selon les valeurs

<input type="text" value="x x x"/>	Valeur inscrite acceptée
<input type="text" value="x x x"/>	Valeur à justifier
<input type="text" value="x x x"/>	Valeur erronée

Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la Stratégie : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la Stratégie](#)

Pour plus d'information sur la Stratégie, consultez le site Web : [Site web de la Stratégie](#)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL

2.1 ANNÉE DU PRÉSENT BILAN :

2.2 IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ :

Nom de la municipalité :	<input type="text" value="Montréal"/>
Désignation :	<input type="text" value="Ville"/>
Code géographique :	<input type="text" value="66023"/>
Région administrative :	<input type="text" value="Montréal (6)"/>

2.3 IDENTIFICATION DES RÉPONDANTS PRINCIPAUX :

	Répondant #1	Répondant #2 (facultatif)	Répondant #3 (facultatif)
Prénom :	Audrey	Rémi	
Nom :	Maurice	Haf	
Fonction :	Agente de recherche	Conseiller en planification	
Courriel :	audrey.maurice@montreal.ca	remi.haf@montreal.ca	
Téléphone :	438-871-8947		
Poste :			

SECTION 3 - IMPORTATION DES DONNÉES

3.1 IMPORTATION DES DONNÉES DES AUDITS DE L'EAU DE L'AWWA :

← Cliquez ici pour débiter l'importation des audits de l'eau de l'AWWA

3.2 IMPORTATION DES DONNÉES DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT (BI) :

← Cliquez ici pour débiter l'importation de l'Outil BI

SECTION 4 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

SECTION 5 - VALIDATION

Section réservée au MAMH :

Date d'approbation par le MAMH :

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

Respecté

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



AUDIT DE L'EAU

Un audit de l'eau de l'AWWA est à compléter pour chaque réseau de distribution d'eau potable distinct. Afin d'incorporer les données des audits de l'eau de l'AWWA, il faut les importer à l'aide de la macro d'importation présentée à l'article 3.1 de l'onglet « Identification ». L'ensemble des cases blanches seront complétées à la suite de l'importation. Les cases grises doivent être complétées.

A Nombre de réseaux de distribution dans la municipalité :

RÉSEAU 1 : Lachine

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1.1	Nom du réseau de distribution :	<input type="text" value="Lachine"/>		
1.2	Número du MELCC du réseau de distribution :	<input type="text" value="X0008089"/>		
1.3	Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	<input type="text" value="19 993"/>	log	Statistiques 2020
1.4	Personnes par logement :	<input type="text" value="2,12"/>	pers/log	<input type="text" value="2,12"/>
1.5	Population résidentielle et permanente desservie par ce réseau de distribution :	<input type="text" value="42 385"/>	pers	
1.6	Longueur de ce réseau de distribution :	<input type="text" value="148,000"/>	km	
1.7	Nombre de branchements de service :	<input type="text" value="7 814"/>		
1.8	Longueur moyenne des branchements de service côté usager :	<input type="text" value="6,5"/>	m	
1.9	Pression moyenne au point représentatif du réseau :	<input type="text" value="51"/>	mètres d'eau	
1.10	L'ensemble des installations de production d'eau potable a fonctionné pendant au moins une journée à plus de 90 % de sa capacité maximale nominale :	<input type="text" value="Non"/>		
1.11	Au moins deux avis de restriction d'utilisation d'eau ont été émis lors d'une sécheresse, au cours des 5 dernières années :	<input type="text" value="Non"/>		
1.12	Des investissements, dont l'objectif est d'augmenter la capacité des installations de production d'eau potable d'un réseau, sont prévus dans les 10 prochaines années :	<input type="text" value="Non"/>		
1.13	Consommation résidentielle estimée :	<input type="text" value="5 682,000"/>	ML/an	<input type="text" value="284"/>
1.14	Eau distribuée :	<input type="text" value="13 072,526"/>	ML/an	<input type="text" value="843"/>
1.15	Pertes d'eau réelles (PER) :	<input type="text" value="3 000,282"/>	ML/an	
1.16	Pertes d'eau réelles inévitables (PERI) :	<input type="text" value="187,735"/>	ML/an	

SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Résultat	Objectif
2.1	Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	<input type="text" value="16,0"/> <input type="text" value="≤ 3,1"/>
2.2	Consommation résidentielle estimée :	<input type="text" value="366"/> l/pers/d <input type="text" value="≤ 220"/> l/pers/d
2.3	Résultat de validité des données de l'audit de l'eau AWWA :	<input type="text" value="63"/> <input type="text" value="≥ 50"/>

SECTION 3 - COMMENTAIRES

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

Section 1.5 : 5000 personnes de l'arrondissement de Lachine sont alimentées par le réseau Atwater-Des Bailleurs

Section 1.13 et 2.2 : la hausse de la consommation résidentielle est directement due au télétravail et au fait que la méthodologie du calcul a été raffiné. En effet, l'estimation a été faite par rapport aux compteurs ayant des émetteurs et non pas, comme les années précédentes, aux compteurs ayant eu des estimés et/ou des auto-relèves. Les compteurs munis d'émetteurs sont plus récents, donc les valeurs plus précises.

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

RÉSEAU 2 : Pierrefonds

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1.1	Nom du réseau de distribution :	<input type="text" value="Pierrefonds"/>		
1.2	Número du MELCC du réseau de distribution :	<input type="text" value="X0008960"/>		
1.3	Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	<input type="text" value="58 903"/>	log	Statistiques 2020
1.4	Personnes par logement :	<input type="text" value="2,24"/>	pers/log	<input type="text" value="2,12"/>
1.5	Population résidentielle et permanente desservie par ce réseau de distribution :	<input type="text" value="131 943"/>	pers	
1.6	Longueur de ce réseau de distribution :	<input type="text" value="553,700"/>	km	
1.7	Nombre de branchements de service :	<input type="text" value="32 957"/>		
1.8	Longueur moyenne des branchements de service côté usager :	<input type="text" value="6,5"/>	m	
1.9	Pression moyenne au point représentatif du réseau :	<input type="text" value="47"/>	mètres d'eau	
1.10	L'ensemble des installations de production d'eau potable a fonctionné pendant au moins une journée à plus de 90 % de sa capacité maximale nominale :	<input type="text" value="Non"/>		
1.11	Au moins deux avis de restriction d'utilisation d'eau ont été émis lors d'une sécheresse, au cours des 5 dernières années :	<input type="text" value="Non"/>		
1.12	Des investissements, dont l'objectif est d'augmenter la capacité des installations de production d'eau potable d'un réseau, sont prévus dans les 10 prochaines années :	<input type="text" value="Non"/>		
1.13	Consommation résidentielle estimée :	<input type="text" value="18 729,000"/>	ML/an	<input type="text" value="318"/>
1.14	Eau distribuée :	<input type="text" value="24 278,355"/>	ML/an	<input type="text" value="503"/>
1.15	Pertes d'eau réelles (PER) :	<input type="text" value="1 945,476"/>	ML/an	
1.16	Pertes d'eau réelles inévitables (PERI) :	<input type="text" value="719,718"/>	ML/an	

SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Résultat	Objectif
2.1	Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	<input type="text" value="2,7"/> <input type="text" value="≤ 3,3"/>
2.2	Consommation résidentielle estimée :	<input type="text" value="388"/> l/pers/d <input type="text" value="≤ 220"/> l/pers/d
2.3	Résultat de validité des données de l'audit de l'eau AWWA :	<input type="text" value="63"/> <input type="text" value="≥ 50"/>

SECTION 3 - COMMENTAIRES

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

Sections 1.3 à 1.5 : Montréal (Pierrefonds-Roxboro et Île Bizard-Sainte-Genève) : 95 052 personnes/42 434 logements + DDO (population totale - 3 200 personnes alimentées par Pointe-Claire) : 47 102 personnes/16 469 logements (2,86 personnes/log) = 142 154 personnes/58 903logements.

Section 1.13 et 2.2 : la hausse de la consommation résidentielle est directement due au télétravail et au fait que la méthodologie du calcul a été raffiné. En effet, l'estimation a été faite par rapport aux compteurs ayant des émetteurs et non pas, comme les années précédentes, aux compteurs ayant eu des estimés et/ou des auto-relèves. Les compteurs munis d'émetteurs sont plus récents, donc les valeurs plus précises.

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1.1	Nom du réseau de distribution :	Atwater et Charles-J.-Des Baillels	
1.2	Numéro du MELCC du réseau de distribution :	X2084745-X0008084-X0008092	
1.3	Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	800 721	log
1.4	Personnes par logement :	2,12	pers/log
1.5	Population résidentielle et permanente desservie par ce réseau de distribution :	1 694 010	pers
			Statistiques 2020
			2,12 pers/log
1.6	Longueur de ce réseau de distribution :	4 032,000	km
1.7	Nombre de branchements de service :	249 321	
1.8	Longueur moyenne des branchements de service côté usager :	6,5	m
1.9	Pression moyenne au point représentatif du réseau :	52	mètres d'eau
1.10	L'ensemble des installations de production d'eau potable a fonctionné pendant au moins une journée à plus de 90 % de sa capacité maximale nominale :	Non	
1.11	Au moins deux avis de restriction d'utilisation d'eau ont été émis lors d'une sécheresse, au cours des 5 dernières années :	Non	
1.12	Des investissements, dont l'objectif est d'augmenter la capacité des installations de production d'eau potable d'un réseau, sont prévus dans les 10 prochaines années :	Non	
1.13	Consommation résidentielle estimée :	226 536,000	ML/an
1.14	Eau distribuée :	465 562,911	ML/an
		283	m ³ /log/an
		751	l/pers/d
1.15	Pertes d'eau réelles (PER) :	126 051,984	ML/an
1.16	Pertes d'eau réelles inévitables (PERI) :	5 875,111	ML/an

SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Résultat	Objectif
2.1 Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	21,5	≤ 4,0
2.2 Consommation résidentielle estimée :	365 l/pers/d	≤ 220 l/pers/d
2.3 Résultat de validité des données de l'audit de l'eau AWWA :	63	≥ 50

SECTION 3 - COMMENTAIRES

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

Sections 1.3 à 1.5 : Montréal : 1 678 366 personnes / 791 682 logements (2.12 personnes/log) + Westmount : 21 152 personnes / 9 039 logements (2.34 personnes/log) = 1 699 518 personnes/800 721 logements

Section 1.13 et 2.2 : la hausse de la consommation résidentielle est directement due au télétravail et au fait que la méthodologie du calcul a été raffiné. En effet, l'estimation a été faite par rapport aux compteurs ayant des émetteurs et non pas, comme les années précédentes, aux compteurs ayant eu des estimés et/ou des auto-relèves. Les compteurs munis d'émetteurs sont plus récents, donc les valeurs plus précises.

Arrondissements et ville liée :

1. Ahuntsic-Cartierville 2. Anjou 3. Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 4. Lachine (10 km des 158 km) 5. Lasalle 6. Le Plateau-Mont-Royal 7. Le Sud-Ouest 8. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 9. Montréal-Nord 10. Outremont 11. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 12. Rosemont-La Petite-Patrie 13. Saint-Laurent 14. Saint-Léonard 15. Verdun 16. Ville-Marie 17. Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension 18. Lachine (5 000 personnes) 18. Westmount

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

SECTION 4 - VALIDATION

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

Aucune case n'a de fond rouge.

Respecté

Respecté

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



ETAT & PLAN D'ACTION

Le guide L'économie d'eau potable et les municipalités de Réseau Environnement est une bonne référence pour remplir cette feuille : [Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2018](#)

SECTION 1 - ACTIONS À RÉALISER

[↑ Haut de page](#)

1.1 Assurer annuellement la validité des données de l'audit de l'eau AWWA.

- Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1^{er} septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise.
- Transmettre les volumes relevés d'eau consommée ainsi que le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois et par débitmètre, au MAMH.

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Prévue

1.2 Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs. Mettre en place une directive pour les éliminer d'ici le 1^{er} septembre 2023.

Fuites et débordements constatés	Mettre en place les directives
----------------------------------	--------------------------------

1.3 Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau et présenter le rapport annuel analysé par le MAMH au conseil municipal.

- Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux d'ici le 1^{er} septembre 2021.
- Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

Déjà réalisée	Déjà réalisée
Prévue	Prévue

1.4 Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau d'ici le 1^{er} septembre 2023.

Non réalisée	Prévue
--------------	--------

SECTION 2 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DES PERTES D'EAU N'EST PAS ATTEINT

[↑ Haut de page](#)

2.1 Effectuer un contrôle actif des fuites incluant la localisation précise de celles-ci.

- Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint pour un réseau au Bilan 2020, réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente de ce réseau d'ici le 1^{er} septembre 2022. Pour chacune des options, inscrire la longueur (kilomètre) où un contrôle actif des fuites a été réalisé en 2020 et prévu en 2021. Pour les options 1, 3 et 5, chaque kilomètre de réseau où ces options ont été mises en place, compte pour deux kilomètres de la longueur totale du réseau où le contrôle des pertes d'eau doit être réalisé.

Pour la section 2.1, veuillez inscrire des longueurs de réseau où effectuer un contrôle actif des pertes d'eau.

RÉSEAU 1 : Lachine **Contrôle actif des fuites : Requis** Longueur du réseau : 148,000 km

- Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.
- Écouter à tous les poteaux d'incendie.
- Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.
- Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.
- Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.

Longueur équivalente :
Pourcentage équivalent :

Bilan 2020	Plan d'action 2021
0,000 km	0,000 km
71,940 km	281,300 km
0,000 km	0,862 km
0,000 km	0,000 km
0,000 km	0,000 km
71,940 km	283,024 km
49%	191%

RÉSEAU 2 : Pierrefonds **Contrôle actif des fuites : Facultatif** Longueur du réseau : 553,700 km

- Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.
- Écouter à tous les poteaux d'incendie.
- Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.
- Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.
- Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.

Longueur équivalente :
Pourcentage équivalent :

Bilan 2020	Plan d'action 2021
0,000 km	0,000 km
410,200 km	697,210 km
0,000 km	2,880 km
0,000 km	0,000 km
0,000 km	0,000 km
410,200 km	702,970 km
74%	127%

RÉSEAU 3 : Atwater et Charles-J.-Des Baillets **Contrôle actif des fuites : Requis** Longueur du réseau : 4032,000 km

- Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.
- Écouter à tous les poteaux d'incendie.
- Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.
- Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.
- Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.

Longueur équivalente :
Pourcentage équivalent :

Bilan 2020	Plan d'action 2021
4,400 km	49,300 km
6 360,350 km	6 052,910 km
26,387 km	55,048 km
10,190 km	5,750 km
0,000 km	0,000 km
6 432,114 km	6 267,357 km
160%	155%

- Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2020, réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Nombre minimal de robinets d'arrêt accessibles à écouter pour réaliser un contrôle actif des fuites :

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Déjà réalisée	Prévue
180	

2.2 Optimiser le temps de réparation de fuites.

- Nombre de fuites réparées et les délais moyens entre la localisation et la réparation des fuites.

	Nombre de réparations en 2020	Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites (jours estimés)	Fréquence de réparation	Valeur de comparaison
Conduites	647	11	14 rép./100 km/an	13,0 rép./100 km/an
Branchements de service du côté public	1124	14	4 rép./1 000 branch./an	3,0 rép./1 000 branch./an
Branchements de service du côté privé	38	11	0 rép./1 000 branch./an	1,5 rép./1 000 branch./an
Total	1 809			

- Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2020, réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1^{er} septembre 2022. Dans le cas où les délais moyens maximaux sont dépassés, mentionner dans la directive qu'il sera prévu de réduire les délais moyens d'au moins une journée par année.

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Pas de directive	Mettre en place une directive

2.3 Gestion de la pression.

- Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP) d'ici le 1^{er} septembre 2023 si la pression moyenne du point représentatif de zone est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa).
- Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, mettre en place des SRP si cela est rentable, d'ici le 1^{er} septembre 2025. Avoir débuté les travaux d'ici le 1^{er} septembre 2023. Avoir réalisé 50 % des travaux d'ici le 1^{er} septembre 2024.

SRP rentables	Déjà réalisée
50% des travaux réalisés	Réaliser 50 % des travaux

SECTION 3 - ACTIONS SUPPLEMENTAIRES A REALISER SI L'OBJECTIF DE CONSOMMATION RESIDENTIELLE N'EST PAS ATTEINT

[↑ Haut de page](#)

3.1 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2020, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Mettre en place 4 actions pour sensibiliser les citoyens d'ici le 1er septembre 2022 : Requis		Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Option 1	Participer au programme éducatif Fantastik'eau ou à un programme équivalent.	Non réalisée	Non prévue
Option 2	Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 3	Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.	Déjà réalisée	Prévue
Option 4	Offrir des audits de consommation d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles résidentiels.	Non réalisée	Non prévue
Option 5	Appliquer annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 6	Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 7	Adopter ou mettre à jour la réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique.	En cours	Prévue
Option 8	Installer des compteurs d'eau dans au moins 10 % des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1 000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle.	En cours	Prévue
Option 9	Estimer le volume des fuites et de gaspillage d'eau dans les bâtiments résidentiels.	En cours	Déjà réalisée

3.2 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2020, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Mettre en place 4 actions pour montrer l'exemple en tant que municipalité d'ici le 1er septembre 2022: Requis		Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Option 1	Installer des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).	Non réalisée	Non prévue
Option 2	Mettre en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par Québec Vert, la communauté du végétal et du paysage.	Non réalisée	Prévue
Option 3	Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 4	Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.	Non réalisée	Non prévue
Option 5	Mettre en place une directive pour optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	Non réalisée	Non prévue
Option 6	Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.	Non réalisée	Non prévue
Option 7	Mettre en place une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau (les purges incluent celles pour contrer le gel, celles assurant une bonne qualité de l'eau ainsi que les fontaines publiques connectées directement sur le réseau).	Non réalisée	Prévue
Option 8	Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 9	Au besoin, entrer une action.		

SECTION 4 - ACTIONS SUPPLEMENTAIRES A REALISER SI LES OBJECTIFS DES PERTES D'EAU OU DE CONSOMMATION RESIDENTIELLE NE SONT PAS ATTEINTS

[↑ Haut de page](#)

4.1 Compteurs d'eau à la consommation dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

Nombre minimal de compteurs d'eau à installer pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif :					
Nombre de branchements de service	Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	Inactifs	Total
Non résidentiels	18 504	911	7 023	0	26 438
Résidentiels	4 587	7 822	234 692	0	247 101

380

4.2 Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer la consommation résidentielle.

	Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
1. Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.	50 % des compteurs installés	Terminer l'installation
2. Installer des compteurs d'eau dans un échantillon d'immeubles résidentiels pour estimer la consommation résidentielle.	Non réalisée	Débuter l'installation
3. Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.	Travaux débutés	Débuter les travaux

SECTION 5 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITE

[↑ Haut de page](#)

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

Section 2.2 : Une directive pour la réduction des délais de réparation des fuites a été produite en 2020. Elle a été transmise aux arrondissements en 2021.
 Section 2.3 : Point 2 : Plan d'action 2021 : Il aurait fallu écrire «Poursuivre l'implantation des SRP».
 Section 4.1 : L'hypothèse pour le nombre de branchements est 1.3 branchements/non résidentiel et 1 branchement/résidentiel. Nombre d'immeubles non résidentiels : 14963 immeubles mesurés pour le Bilan / 701 (compteurs installés depuis - de 6 mois) / 5403 (immeubles où un compteur n'est pas installé ou non requis : correspond à la somme des ICI (21 067)- compteurs relevés (14 963) - compteurs non relevés (701)) =21 067 bâtiments
 Nombre de branchements de service résidentiels : Compteurs installés pour l'échantillonnage : 201 équipés et relevés et 7822 équipés et non relevés. Les compteurs résidentiels installés à St-Laurent et relevés ont été ajoutés étant donné qu'ils sont utilisés pour le bilan résidentiel : 4386, pour un total de 4 587 bâtiments. La diminution du nombre de bâtiments équipés de compteurs résidentiels est due au fait que la facturation du secteur résidentielle a été abolie en 2020. De ce fait, seulement les compteurs pouvant être lus à distance ont utilisés dans le présent bilan. Par contre, la précision des données en est accrue car il n'y a plus d'auto-relève faite par les propriétaires et les compteurs munis d'émetteurs sont généralement plus récent, donc moins de sous-comptage. Le nombre de compteurs non relevés correspond aux immeubles mesurés en 2019 vs ceux mesurés en 2020.
 Pour le nombre de branchements inactifs : pas de données

SECTION 6 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

Suivi de l'installation des compteurs d'eau
 Date limite pour terminer l'installation : 1 septembre 2022
 Secteur résidentiel : Installation terminée
 Secteur non résidentiel : Installation progressive

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies. Respecté

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



COÛT

Cette feuille est à remplir en collaboration avec le service des finances ou la direction générale de la municipalité.
Tous les montants à inscrire sont en dollars pour l'année 2020.

SECTION 1 - COÛT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2020

[↑ Haut de page](#)

	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Total
1.1 Charges avant amortissement [\$]	73 989 789	28 202 409	102 192 198
1.2 Frais de financement [\$]	8 304 400	7 565 700	15 870 100
1.3 Remboursement de la dette [\$ estimé]	13 421 200	13 137 500	26 558 700
1.4 Frais d'administration générale [\$ estimé]	10 953 500	4 103 500	15 057 000
1.5 Total des coûts de fonctionnement des services d'eau [\$ estimé]	106 668 889	53 009 109	159 677 998

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2020

[↑ Haut de page](#)

	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Total
2.1 Tarification volumétrique [\$]	11 174 800	0	11 174 800
2.2 Tarification non volumétrique [\$]	10 140 540	0	10 140 540
2.3 Services rendus [\$]	1 343 036	0	1 343 036
2.4 Transfert du gouvernement du Québec [\$]	0	0	0
2.5 Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau [\$]	104 711 427	82 043 879	186 755 306
2.6 Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés - portion pour les services d'eau [\$]	7 940 000	0	7 940 000
2.7 Total des revenus affectés aux services d'eau [\$]	135 309 803	82 043 879	217 353 682

2.8 Excédent entre les revenus et le coût de fonctionnement [\$ estimé] :	57 675 684
2.9 Excédent pour la réserve financière dédiée aux services d'eau [\$] :	-35 379
2.10 Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau à la fin de l'année 2020 [\$] :	88 506

SECTION 3 - SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

[↑ Haut de page](#)

Maintenance et rattrapage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.1 Subventions confirmées [\$]	111 044 784	78 498 000	75 385 000	76 744 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	780 995 000
3.2 Emprunts [\$ estimé]	5 982 216	57 791 000	41 259 000	60 201 000	61 365 000	68 120 000	64 389 000	48 809 000	60 824 000	62 565 000	32 565 000	557 888 000
3.3 Paiement comptant [\$ estimé]	57 717 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	45 011 000	450 110 000
3.4 Total	174 744 000	181 300 000	161 655 000	181 956 000	185 000 000	191 755 000	188 024 000	172 444 000	184 459 000	186 200 000	156 200 000	1 788 993 000

Amélioration de service	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.5 Subventions confirmées [\$]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.6 Emprunts [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.7 Paiement comptant [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.8 Promoteurs et taxes sectorielles [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.9 Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Agrandissement et nouvelles infrastructures	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.10 Subventions confirmées [\$]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.11 Emprunts [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.12 Paiement comptant [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.13 Promoteurs et taxes sectorielles [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.14 Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.15 Total	174 744 000	181 300 000	161 655 000	181 956 000	185 000 000	191 755 000	188 024 000	172 444 000	184 459 000	186 200 000	156 200 000	1 788 993 000

SECTION 4 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

SECTION 5 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

Respecté

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



COÛT

Cette feuille est à remplir en collaboration avec le service des finances ou la direction générale de la municipalité.
Tous les montants à inscrire sont en dollars pour l'année 2020.

SECTION 1 - COÛT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2020

[↑ Haut de page](#)

	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Total
1.1 Charges avant amortissement [\$]	80 581 853	75 038 159	155 620 012
1.2 Frais de financement [\$]	11 246 500	8 895 830	20 142 330
1.3 Remboursement de la dette [\$ estimé]	18 751 900	19 343 440	38 095 340
1.4 Frais d'administration générale [\$ estimé]	11 724 700	10 918 100	22 642 800
1.5 Total des coûts de fonctionnement des services d'eau [\$ estimé]	122 304 953	114 195 529	236 500 482

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2020

[↑ Haut de page](#)

	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Total
2.1 Tarification volumétrique [\$]	349 490	3 431 300	3 780 790
2.2 Tarification non volumétrique [\$]	0	0	0
2.3 Services rendus [\$]	621 077	621 047	1 242 124
2.4 Transfert du gouvernement du Québec [\$]	36 400	0	36 400
2.5 Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau [\$]	128 748 684	114 135 119	242 883 803
2.6 Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés - portion pour les services d'eau [\$]	0	0	0
2.7 Total des revenus affectés aux services d'eau [\$]	129 755 651	118 187 466	247 943 117

2.8 Excédent entre les revenus et le coût de fonctionnement [\$ estimé] :	11 442 635
2.9 Excédent pour la réserve financière dédiée aux services d'eau [\$] :	524 670
2.10 Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau à la fin de l'année 2020 [\$] :	10 638 016

SECTION 3 - SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

[↑ Haut de page](#)

Maintenance et rattrapage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.1 Subventions confirmées [\$]	82 112 135	37 025 000	26 861 000	1 580 000	0	0	0	0	0	0	0	65 466 000
3.2 Emprunts [\$ estimé]	68 494 865	151 740 000	175 871 000	169 479 000	190 294 000	178 698 000	178 570 000	210 103 000	196 261 000	201 739 000	192 471 000	1 845 226 000
3.3 Paiement comptant [\$ estimé]	12 654 000	14 689 000	8 718 000	7 435 000	8 078 000	10 417 000	10 918 000	10 918 000	10 768 000	10 918 000	10 918 000	103 777 000
3.4 Total	163 261 000	203 454 000	211 450 000	178 494 000	198 372 000	189 115 000	189 488 000	221 021 000	207 029 000	212 657 000	203 389 000	2 014 469 000

Amélioration de service	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.5 Subventions confirmées [\$]	10 844 000	9 398 000	114 060 000	126 112 000	61 148 000	0	0	0	0	0	0	310 718 000
3.6 Emprunts [\$ estimé]	22 018 000	14 849 000	39 238 000	121 567 000	42 943 000	15 740 000	798 000	744 000	14 259 000	0	0	250 138 000
3.7 Paiement comptant [\$ estimé]	5 313 000	3 238 000	1 200 000	1 833 000	2 340 000	501 000	0	0	0	0	0	9 112 000
3.8 Promoteurs et taxes sectorielles [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.9 Total	38 175 000	27 485 000	154 498 000	249 512 000	106 431 000	16 241 000	798 000	744 000	14 259 000	0	0	569 968 000

Agrandissement et nouvelles infrastructures	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.10 Subventions confirmées [\$]	660 000	28 236 000	32 918 000	32 592 000	32 224 000	32 992 000	21 792 000	13 792 000	13 728 000	13 328 000	122 000	221 724 000
3.11 Emprunts [\$ estimé]	2 522 000	15 505 000	44 282 000	52 308 000	34 776 000	36 708 000	24 908 000	24 613 000	20 206 000	22 147 000	14 645 000	290 098 000
3.12 Paiement comptant [\$ estimé]	506 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	300 000
3.13 Promoteurs et taxes sectorielles [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.14 Total	3 688 000	43 741 000	77 200 000	85 050 000	67 000 000	69 700 000	46 700 000	38 405 000	34 084 000	35 475 000	14 767 000	512 122 000
3.15 Total	205 124 000	274 680 000	443 148 000	513 056 000	371 803 000	275 056 000	236 986 000	260 170 000	255 372 000	248 132 000	218 156 000	3 096 559 000

SECTION 4 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

SECTION 5 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

Liste de validation	Respecté
Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



COÛT

Cette feuille est à remplir en collaboration avec le service des finances ou la direction générale de la municipalité.
Tous les montants à inscrire sont en dollars pour l'année 2020.

SECTION 1 - COÛT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2020

[↑ Haut de page](#)

	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Total
1.1 Charges avant amortissement [\$]	154 571 642	103 240 568	257 812 210
1.2 Frais de financement [\$]	19 550 900	16 461 530	36 012 430
1.3 Remboursement de la dette [\$ estimé]	32 173 100	32 480 940	64 654 040
1.4 Frais d'administration générale [\$ estimé]	22 678 200	15 021 600	37 699 800
1.5 Total des coûts de fonctionnement des services d'eau [\$ estimé]	228 973 842	167 204 638	396 178 480

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2020

[↑ Haut de page](#)

	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Total
2.1 Tarification volumétrique [\$]	11 524 290	3 431 300	14 955 590
2.2 Tarification non volumétrique [\$]	10 140 540	0	10 140 540
2.3 Services rendus [\$]	1 964 113	621 047	2 585 160
2.4 Transfert du gouvernement du Québec [\$]	36 400	0	36 400
2.5 Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau [\$]	233 460 111	196 178 998	429 639 109
2.6 Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés - portion pour les services d'eau [\$]	7 940 000	0	7 940 000
2.7 Total des revenus affectés aux services d'eau [\$]	265 065 454	200 231 345	465 296 799

2.8 Excédent entre les revenus et le coût de fonctionnement [\$ estimé] :	69 118 319
2.9 Excédent pour la réserve financière dédiée aux services d'eau [\$] :	489 291
2.10 Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau à la fin de l'année 2020 [\$] :	10 726 522

SECTION 3 - SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

[↑ Haut de page](#)

Maintenance et rattrapage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.1 Subventions confirmées [\$]	193 156 919	115 523 000	102 246 000	78 324 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	78 624 000	846 461 000
3.2 Emprunts [\$ estimé]	74 477 081	209 531 000	217 130 000	229 680 000	251 659 000	246 818 000	242 959 000	258 912 000	257 085 000	264 304 000	225 036 000	2 403 114 000
3.3 Paiement comptant [\$ estimé]	70 371 000	59 700 000	53 729 000	52 446 000	53 089 000	55 428 000	55 929 000	55 929 000	55 779 000	55 929 000	55 929 000	553 887 000
3.4 Total	338 005 000	384 754 000	373 105 000	360 450 000	383 372 000	380 870 000	377 512 000	393 465 000	391 488 000	398 857 000	359 589 000	3 803 462 000

Amélioration de service	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.5 Subventions confirmées [\$]	10 844 000	9 398 000	114 060 000	126 112 000	61 148 000	0	0	0	0	0	0	310 718 000
3.6 Emprunts [\$ estimé]	22 018 000	14 849 000	39 238 000	121 567 000	42 943 000	15 740 000	798 000	744 000	14 259 000	0	0	250 138 000
3.7 Paiement comptant [\$ estimé]	5 313 000	3 238 000	1 200 000	1 833 000	2 340 000	501 000	0	0	0	0	0	9 112 000
3.8 Promoteurs et taxes sectorielles [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.9 Total	38 175 000	27 485 000	154 498 000	249 512 000	106 431 000	16 241 000	798 000	744 000	14 259 000	0	0	569 968 000

Agrandissement et nouvelles infrastructures	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2021-2030
	Investissements réels	Investissements prévus										
3.10 Subventions confirmées [\$]	660 000	28 236 000	32 918 000	32 592 000	32 224 000	32 992 000	21 792 000	13 792 000	13 728 000	13 328 000	122 000	221 724 000
3.11 Emprunts [\$ estimé]	2 522 000	15 505 000	44 282 000	52 308 000	34 776 000	36 708 000	24 908 000	24 613 000	20 206 000	22 147 000	14 645 000	290 098 000
3.12 Paiement comptant [\$ estimé]	506 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	300 000
3.13 Promoteurs et taxes sectorielles [\$ estimé]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.14 Total	3 688 000	43 741 000	77 200 000	85 050 000	67 000 000	69 700 000	46 700 000	38 405 000	34 084 000	35 475 000	14 767 000	512 122 000
3.15 Total	379 868 000	455 980 000	604 803 000	695 012 000	556 803 000	466 811 000	425 010 000	432 614 000	439 831 000	434 332 000	374 356 000	4 885 552 000

SECTION 4 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

SECTION 5 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

Liste de validation	Respecté
Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté

Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Réseau
Environnement

UMQ

Montréal

VILLE DE
QUÉBEC

Québec

RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

MONTRÉAL

Code géographique : 66023

Région administrative : Montréal (6)

Complété par

Audrey Maurice

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

le

Mesures et recommandations

Présentation des mesures liées à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (Stratégie) à mettre en place par la municipalité ainsi que les recommandations pour améliorer la qualité de ses indicateurs de performances.

Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la Stratégie : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la Stratégie](#)

Pour plus d'information sur la Stratégie, consultez le site Web : [Site web de la Stratégie](#)

Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la Stratégie, d'ici le 1^{er} septembre 2021 .	Action réalisée.
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau, d'ici le 1^{er} septembre 2023 .	Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2023 .
Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1^{er} septembre 2023 .	Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2023 .
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1^{er} septembre 2022 .	La municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif des pertes d'eau n'a pas été atteint, d'ici le 1er septembre 2022 .
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1^{er} septembre 2022 .	Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2022 .
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1^{er} septembre 2022 .	Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2022 .
Au Bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), d'ici le 1^{er} septembre 2023 .	Action réalisée. La mise en place de SRP est rentable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1er septembre 2025.	Action réalisée. La mise en place de SRP est rentable.
Installation de compteurs d'eau	
Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 380 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1 septembre 2022.	Secteur résidentiel Installation terminée
	Secteur non résidentiel Installation progressive
Relever les compteurs d'eau.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.
Précision des données des audits de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise.	Action réalisée.
Commentaires généraux	

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Lachine

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2020
16,0
63
51 mètres d'eau

Objectif 2020
≤ 3,1
≥ 50

L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint.
Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

Résultats pour le réseau 2 : Pierrefonds

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2020
2,7
63
47 mètres d'eau

Objectif 2020
≤ 3,3
≥ 50

Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

Résultats pour le réseau 3 : Atwater et Charles-J.-Des Baillets

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2020
21,5
63
52 mètres d'eau

Objectif 2020
≤ 4,0
≥ 50

L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint.
Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

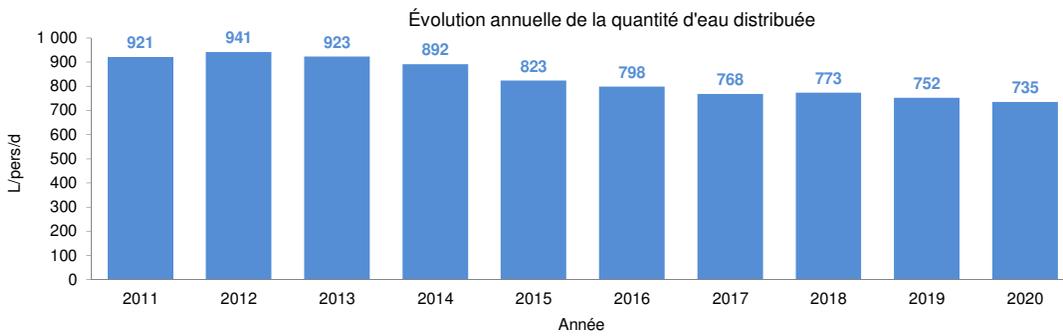
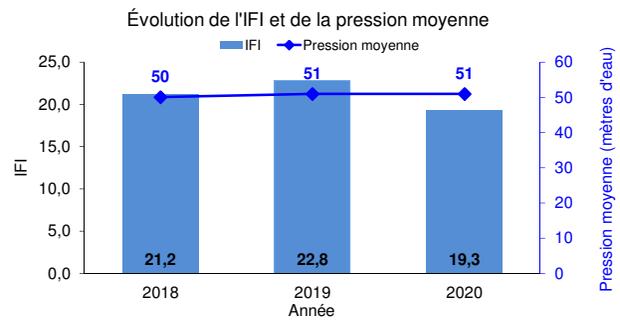
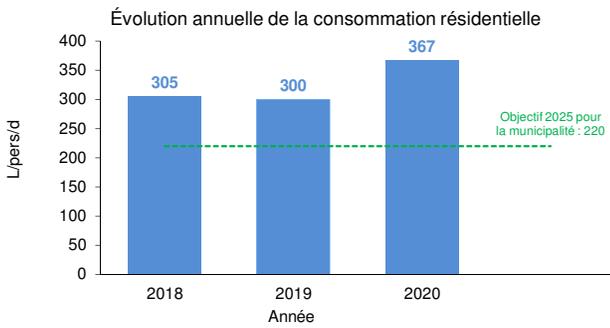
Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :
Consommation résidentielle estimée :
Quantité d'eau distribuée :

Résultat 2020
19,3
367 L/pers/d
735 L/pers/d

Objectif 2020
≤ 3,9
≤ 220 L/pers/d



ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 1 - ACTIONS À RÉALISER

1.1 Assurer annuellement la validité des données de l'audit de l'eau AWWA.

1. Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1^{er} septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise.
2. Transmettre les volumes relevés d'eau consommée ainsi que le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois et par débitmètre, au MAMH.

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Prévue
Fuites et débordements constatés	Mettre en place les directives

1.2 Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs d'ici le 1^{er} septembre 2023.

1.3 Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs. Mettre en place une directive pour les éliminer d'ici le 1^{er} septembre 2023.

1. Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux d'ici le 1^{er} septembre 2021.
2. Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

Déjà réalisée	Déjà réalisée
Prévue	Prévue

1.4 Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale d'ici le 1^{er} septembre 2023.

Non réalisée	Prévue
--------------	--------

SECTION 2 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DES PERTES D'EAU N'EST PAS ATTEINT

2.1 Effectuer un contrôle actif des fuites incluant la localisation précise de celles-ci.

1. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint pour un réseau au Bilan 2020, réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente de ce réseau d'ici le 1^{er} septembre 2022. Pour chacune des options, inscrire la longueur (kilomètre) où un contrôle actif des fuites a été réalisé en 2020 et prévu en 2021. Pour les options 1, 3 et 5, chaque kilomètre de réseau où ces options ont été mises en place, compte pour deux kilomètres de la longueur totale du réseau où le contrôle des pertes d'eau doit être réalisé.

RÉSEAU 1 : Lachine Contrôle actif des fuites : Requis Longueur du réseau : 148,000 km

Option 1	Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.		
Option 2	Écouter à tous les poteaux d'incendie.		
Option 3	Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.		
Option 4	Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.		
Option 5	Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.		

Longueur équivalente :
Pourcentage équivalent :

Bilan 2020	Plan d'action 2021
0,000 km	0,000 km
71,940 km	281,300 km
0,000 km	0,862 km
0,000 km	0,000 km
0,000 km	0,000 km
71,940 km	283,024 km
48,61%	191,23%

RÉSEAU 2 : Pierrefonds Contrôle actif des fuites : Facultatif Longueur du réseau : 553,700 km

Option 1	Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.		
Option 2	Écouter à tous les poteaux d'incendie.		
Option 3	Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.		
Option 4	Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.		
Option 5	Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.		

Longueur équivalente :
Pourcentage équivalent :

Bilan 2020	Plan d'action 2021
0,000 km	0,000 km
410,200 km	697,210 km
0,000 km	2,880 km
0,000 km	0,000 km
0,000 km	0,000 km
410,200 km	702,970 km
74,08%	126,96%

RÉSEAU 3 : Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs Contrôle actif des fuites : Requis Longueur du réseau : 4032,000 km

Option 1	Mettre en place des secteurs de suivi de la distribution.		
Option 2	Écouter à tous les poteaux d'incendie.		
Option 3	Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles.		
Option 4	Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.		
Option 5	Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien.		

Longueur équivalente :
Pourcentage équivalent :

Bilan 2020	Plan d'action 2021
4,400 km	49,300 km
6 360,350 km	6 052,910 km
26,387 km	55,048 km
10,190 km	5,750 km
0,000 km	0,000 km
6 432,114 km	6 267,357 km
159,53%	155,44%

2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2020, réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Nombre minimal de robinets d'arrêt accessibles à écouter pour réaliser un contrôle actif des fuites :

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Déjà réalisée	Prévue
180	

2.2 Optimiser le temps de réparation de fuites.

1. Nombre de fuites réparées et les délais moyens entre la localisation et la réparation des fuites.

	Nombre de réparations en 2020	Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites (jours estimés)	Fréquence de réparation	Valeur de comparaison
Conduites	647	11	13,7 rép./100 km/an	13,0 rép./100 km/an
Branchements de service du côté public	1 124	14	3,9 rép./1 000 branch./an	3,0 rép./1 000 branch./an
Branchements de service du côté privé	38	11	0,1 rép./1 000 branch./an	1,5 rép./1 000 branch./an
Total	1 809			

2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2020, réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1^{er} septembre 2022. Dans le cas où les délais moyens maximaux sont dépassés, mentionner dans la directive qu'il sera prévu de réduire les délais moyens d'au moins une journée par année.

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Pas de directive	Mettre en place une directive

2.3 Gestion de la pression.

1. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, réalisez une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP) d'ici le 1^{er} septembre 2023 si la pression moyenne du point représentatif de zone est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa).

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
SRP rentables	Déjà réalisée
50% des travaux réalisés	Réaliser 50 % des travaux

2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, mettez en place des SRP si cela est rentable d'ici le 1^{er} septembre 2025. Avoir débuté les travaux d'ici le 1^{er} septembre 2023. Avoir réalisé 50 % des travaux d'ici le 1^{er} septembre 2024.

SECTION 3 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DE CONSOMMATION RÉSIDENIELLE N'EST PAS ATTEINT

3.1 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2020, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Option	Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Option 1 Participer au programme éducatif Fantastik'eau ou à un programme équivalent.	Non réalisée	Non prévue
Option 2 Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 3 Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.	Déjà réalisée	Prévue
Option 4 Offrir des audits de consommation d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles résidentiels.	Non réalisée	Non prévue
Option 5 Appliquer annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 6 Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 7 Adopter ou mettre à jour la réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique.	En cours	Prévue
Option 8 Installer des compteurs d'eau dans au moins 10 % des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1 000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle.	En cours	Prévue
Option 9 Estimer le volume des fuites et de gaspillage d'eau dans les bâtiments résidentiels.	En cours	Déjà réalisée

3.2 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2020, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Option	Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
Option 1 Installer des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).	Non réalisée	Non prévue
Option 2 Mettre en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par Québec Vert, la communauté du végétal et du paysage.	Non réalisée	Prévue
Option 3 Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 4 Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.	Non réalisée	Non prévue
Option 5 Mettre en place une directive pour optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	Non réalisée	Non prévue
Option 6 Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.	Non réalisée	Non prévue
Option 7 Mettre en place une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau (les purges incluent celles pour contrer le gel, celles assurant une bonne qualité de l'eau ainsi que les fontaines publiques connectées directement sur le réseau).	Non réalisée	Prévue
Option 8 Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 9 Au besoin, entrer une action.		

SECTION 4 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI LES OBJECTIFS DES PERTES D'EAU OU DE CONSOMMATION RÉSIDENIELLE NE SONT PAS ATTEINTS

4.1 Compteurs d'eau à la consommation dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

Nombre minimal de compteurs d'eau à installer pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif :

380

Nombre de branchements de service	Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	Inactifs	Total
Non résidentiels	18 504	911	7 023	0	26 438
Résidentiels	4 587	7 822	234 692	0	247 101

4.2 Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer la consommation résidentielle.

1. Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.

Bilan 2020	D'ici le 1 ^{er} septembre 2022
50 % des compteurs installés	Terminer l'installation
Non réalisée	Débuter l'installation
Travaux débutés	Débuter les travaux

2. Installer des compteurs d'eau dans un échantillon d'immeubles résidentiels pour estimer la consommation résidentielle.

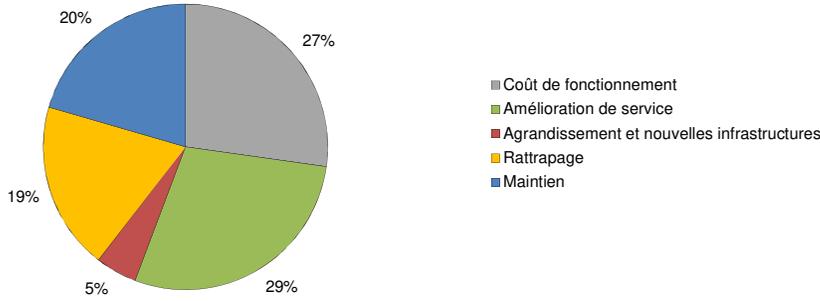
3. Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire	Coût
Coût de fonctionnement	0,79 \$/m ³	396 178 480 \$
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,59 \$/m ³	298 347 900 \$
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,55 \$/m ³	276 656 800 \$
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,83 \$/m ³	415 907 400 \$
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,14 \$/m ³	68 495 900 \$
Coût des services d'eau	2,90 \$/m³	1 455 585 880 \$

Répartition des composantes du coût des services d'eau

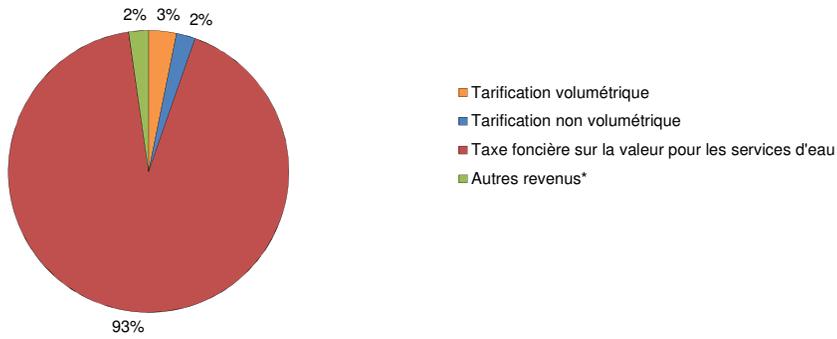


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires	Revenus
Tarification volumétrique	0,03 \$/m ³	14 955 590 \$
Tarification non volumétrique	0,02 \$/m ³	10 140 540 \$
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,85 \$/m ³	429 639 109 \$
Autres revenus*	0,02 \$/m ³	10 561 560 \$
Revenus affectés aux services d'eau	0,92 \$/m³	465 296 799 \$

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

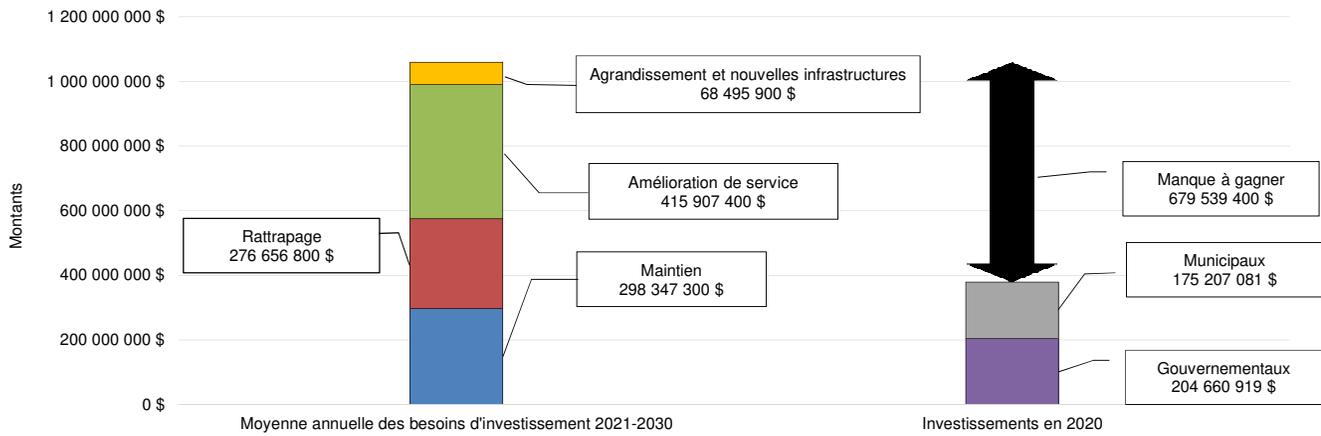
Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



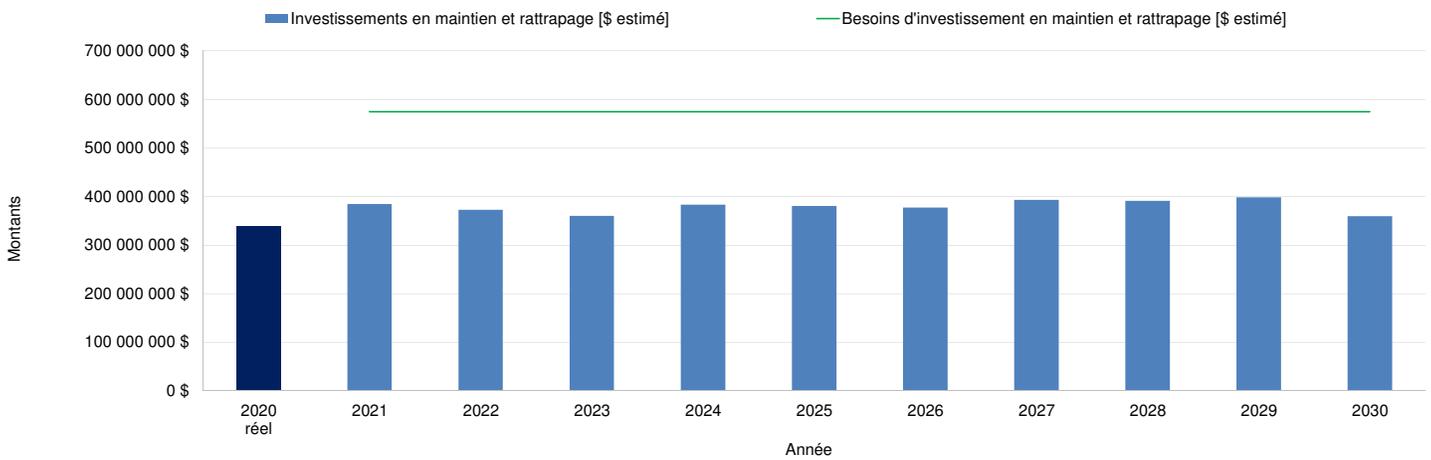
6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2021	273 681 000 \$	2 766 568 000 \$	245 978 000 \$	38 937 000 \$	3 325 164 000 \$
2022	285 087 000 \$	-	264 151 000 \$	75 069 000 \$	624 307 000 \$
2023	287 108 000 \$	-	393 119 000 \$	90 768 000 \$	770 995 000 \$
2024	296 365 000 \$	-	390 249 000 \$	55 450 000 \$	742 064 000 \$
2025	303 117 000 \$	-	533 118 000 \$	61 750 000 \$	897 985 000 \$
2026	303 014 000 \$	-	461 000 000 \$	60 700 000 \$	824 714 000 \$
2027	288 980 000 \$	-	652 000 000 \$	70 750 000 \$	1 011 730 000 \$
2028	328 455 000 \$	-	415 459 000 \$	92 600 000 \$	836 514 000 \$
2029	297 583 000 \$	-	402 000 000 \$	79 000 000 \$	778 583 000 \$
2030	320 083 000 \$	-	402 000 000 \$	59 935 000 \$	782 018 000 \$
Total	2 983 473 000 \$	2 766 568 000 \$	4 159 074 000 \$	684 959 000 \$	10 594 074 000 \$

6.2 Moyenne des besoins d'investissement et investissements en 2020 pour les infrastructures d'eau



6.3 Évolution des investissements prévus et des besoins d'investissement en maintien et rattrapage pour les infrastructures d'eau



Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1217404001

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division Gestion durable de l'eau

Projet : Bilan de l'usage de l'eau potable 2020

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>12 : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? <i>Le bilan de l'usage de l'eau apporte de la connaissance et de la transparence sur la gestion de l'eau à Montréal au public intéressé. Il peut contribuer à la prise de décision dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			x
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>			x
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			x
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>			x
<p>* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle</p>			x